

CONCLAVE

Le choix du pape relève de l'intuition plus que de la raison

Page A 2



IRAK

Les otages de Madaïen sont introuvables

Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 85

LE MARDI 19 AVRIL 2005

87¢ + TAXES = 1\$

COMMANDITES

La liste des millionnaires s'allonge

6,2 millions pour le patron du Groupe Everest, Claude Boulay

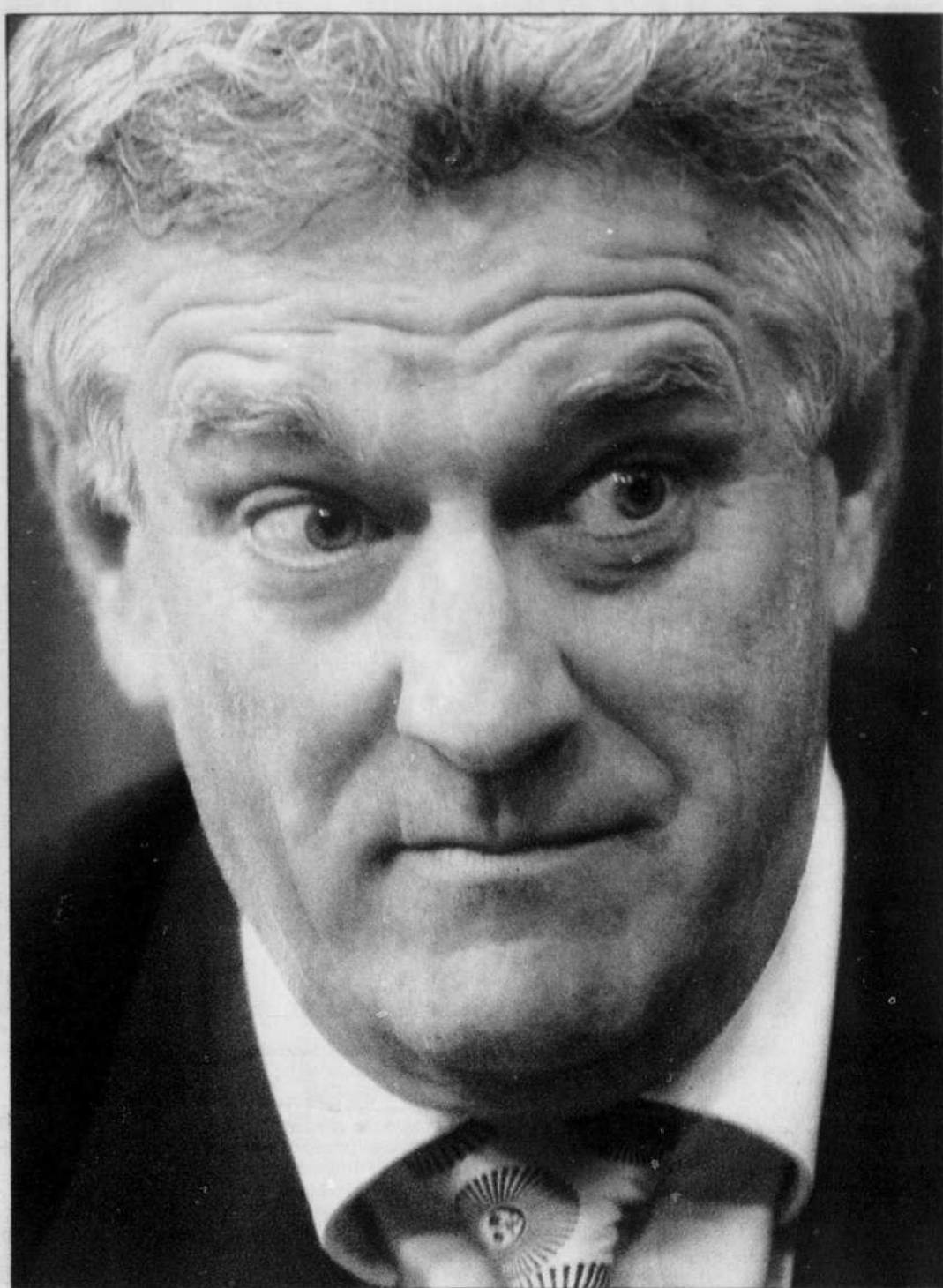
BRIAN MYLES

Un nouveau millionnaire du programme des commandites, tout aussi généreux que ses homologues à l'égard du Parti libéral du Canada (PLC), Claude Boulay, a amorcé son témoignage à la commission Gomery, hier en se positionnant comme un homme issu d'un quartier pauvre, Saint-Henri, qui a su graver les échelons de la société grâce à l'éducation et au travail. Des choix payants à la lumière de son bilan financier, le crédit de salaires et dividendes de 6,2 millions de dollars en neuf ans.

M. Boulay, le président du Groupe Everest, a décroché des contrats de commandite d'une valeur de 67,6 millions de dollars de 1995 à 2003. L'agence a acheminé des commandites fédérales de 28,3 millions, perçu des commissions de 4,2 millions, et facturé des honoraires et coûts de production de 7,7 millions.

M. Boulay, Everest et ses employés furent de généreux donateurs du PLC, en versant 194 832 \$ à la formation politique entre 1996 et 2003. L'épouse de M. Boulay, Diane Deslauriers, a participé à l'organisation de nombreux cocktails et autres activités de financement pour les libéraux. Des témoins entendus à ce jour à la commission Gomery, dont Jean Brault et Gilles-André Gosselin, l'ont décrite comme une femme particulièrement insistante lorsque venait le temps de solliciter des contributions financières. Mme Deslauriers a aussi travaillé pour Everest, recevant des salaires et dividendes de 336 965 \$ de 2000 à 2003.

VOIR PAGE A 8: BOULAY



Un témoin très attendu, Claude Boulay, du Groupe Everest, a entrepris hier après-midi devant la commission Gomery un témoignage très attendu. Il disposera de trois jours pour livrer sa version des faits.

Martin: nouveau coup dur

Des accusations de favoritisme au profit d'Earnscliffe

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — À quelques semaines d'un déclenchement probable d'élections fédérales, une autre immense tuile vient de se décrocher au-dessus de la tête du premier ministre Paul Martin et des libéraux. Les allégations de favoritisme et d'interférence politique dans l'attribution de contrats gouvernementaux touchent maintenant directement Paul Martin. Selon le témoignage dévastateur d'un ancien chef de cabinet, Warren Kinsella, appuyé par de nombreux documents dévoilés hier devant le comité parlementaire des comptes publics, le ministre des Finances et Paul Martin lui-même ont agi dans le but de favoriser l'attribution de contrats de recherche à la firme Earnscliffe, une compagnie très près de l'actuel premier ministre.

Le bureau de Paul Martin, à l'époque où il était ministre des Finances, mettait en place des «concours entachés d'irrégularités» pour sélectionner les firmes de recherche du ministère, avec, à la clé, des «paiements excessifs», du «travail superflu» et des «liens politiques» évidents qui ont soulevé de nombreuses plaintes, a soutenu sous serment Warren Kinsella, l'ancien chef de cabinet de David Dingwall, alors ministre des Travaux publics et chargé de faire respecter les règles d'attribution des contrats gouvernementaux.

La commission Gomery avait tenté cet automne de s'aventurer dans le domaine des contrats de recherche,



Paul Martin

VOIR PAGE A 8: MARTIN

DISQUES

Enfin le tour de Martha

Un premier album d'exceptionnelle valeur qui lui appartient au propre comme au figuré, voilà qui n'est pas rien quand on a Kate McGarrigle et Loudon Wainwright III pour géniteurs, le flamboyant Rufus Wainwright pour fréro et qu'on a grandi dans la plus belle famille de chanson du Québec anglo. Mission accomplie.

SYLVAIN CORMIER

«Ça n'aurait pas été bon pour mon équilibre mental que l'accueil soit mauvais», déclare Martha Wainwright en souriant à belles dents. Quand elle sourit comme ça, elle ressemble plus à Luce Dufault qu'à maman Kate (McGarrigle, faut-il vraiment préciser?). Resplendissant, le sourire. Éclatant comme l'unanimité et mondial succès critique qui, à 29 ans, couronne la sortie de son premier album et hisse Martha, sinon au firmament de la pop comme le frangin Rufus, au moins dans le lot de tête des *singers-songwriters* à surveiller. Soulagement chez l'intéressée. «J'imagine d'ici les gros titres: "We've finally located the bad Wainwright!" Ça aurait été insupportable...»

En lieu et place, le disque obtient moult éloges dans la revue britannique *Mojo* (entre autres accolades), et on invite Martha à chanter chez Letterman. C'était la semaine dernière. Un tabac. Qui faisait du bien par où la chanteuse l'inhala. «Même si, dans la famille, on a un rapport assez détendu, pour ne pas dire un peu cynique envers le succès et le show-business, c'était quand même très significatif. C'était mon accomplissement à moi, et je le ressentais. Bien sûr, c'était ma quatrième fois chez Letterman, mais les trois autres fois, c'était pour faire les chœurs derrière Rufus. J'étais très nerveuse avant, et très heureuse après: j'avais un sourire gros comme ça en me regardant à la télé...» Elle rit. Dehors, le temps est aussi radieux qu'elle. Du bon temps à prendre pendant qu'il passe.

Il y a en effet de quoi festoyer, ne fût-ce qu'un instant, avant que le gros bon sens familial ne reprenne le dessus. «J'ai trop travaillé pour ne pas apprécier ce qui m'arrive. J'ai quand même mis dix ans à le faire, ce disque!» Et Martha Wainwright d'évoquer ses années de «vie intense» à New York («I lived a lot!»), et les 36 mois passés à plancher sur l'album avec le réalisateur Brad Albetta. À compte d'auteur, selon l'expression consacrée, mais avec le compte à zéro. «On a travaillé par petits bouts, quand le studio n'était pas occupé. Sans compagnie de disques sur le dos, ce qui était très bien, mais sans grand soutien non plus, ce qui était plus difficile. On a bien essayé d'intéresser des mécènes à nos démos, mais sans résultat. Je crois que tout le monde se de-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Martha Wainwright savourait l'air de Montréal, hier. «J'ai trop travaillé pour ne pas apprécier ce qui m'arrive.»

mandait un peu dans quelle direction j'allais. Moi aussi. [Elle s'esclaffe.] C'est seulement quand tout a été fini que Maple Music et Rounder ont affiché une certaine curiosité...» Des ententes de licence ont ainsi été négociées avec trois compagnies de disques différentes pour autant de territoires (Canada, États-Unis, Royaume-Uni): produit clé en main, comme on dit. «C'est parfait comme ça: ils me prennent comme je suis.»

Entendez: irrédutable. Intraitable. Farouchement elle-même. «J'avais eu des offres auparavant, de la part de gens très bien, mais qui voulaient produire l'album folkie d'une McGarrigle, nouvelle génération. Ou alors de gens moins bien qui voulaient tout récrire. En fait, je me suis appliquée à couper tous les ponts artistiques qu'on tentait d'établir entre moi et ma famille, jusqu'à ce que je puisse faire "whatever the fuck I wanted to do". J'ai été une vraie tête de cochon.» Déjà, le mini-disque paru en 2004 était de par son seul titre coup-de-poing, *Bloody Mother Fucking Asshole*, une manière d'éloigner les importuns: c'était aussi, il faut bien dire, le titre d'une

VOIR PAGE A 8: MARTHA

DOSSIER

La grande séduction

Le Vietnam a grand besoin des Viêt kiêu et de leurs dollars

La chose était impossible à envisager. Et pourtant. Près de 30 ans après la tragédie des *boat people*, le pays d'Ho Chi Minh doit composer désormais avec un nouvel exode, inverse cette fois-ci comme en témoigne, chaque année, le retour des membres de sa diaspora. Un retour encouragé par Hanoï pour l'image d'unité, mais aussi pour l'argent qui vient avec, comme le révèle le dernier texte d'une série de quatre de notre journaliste qui revient d'un séjour d'un mois et demi au Vietnam.

FABIEN DEGLISE

Ho Chi Minh-Ville — Tapis rouge, sourire chaleureux et cocktail dînatoire. Les astrologues chinois se sont sans doute mis un peu le doigt dans l'œil. L'année lunaire qui a débuté le 9 février dernier en Asie ne sera pas entièrement celle du coq. Surtout au Vietnam où le gouvernement a décidé de faire de 2005, l'année... des Viêt kiêu (en français: Vietnamiens expatriés) qui reviennent en grand nombre au bercail.

Banderole à l'aéroport d'Ho Chi Minh-Ville saluant le retour des 50 000 «enfants de la patrie» (10 % du nombre total qui devraient revenir au Vietnam en 2005) débarquant pour le grand *happening* national du changement d'année, verre de l'amitié officiel en présence du premier ministre au Palais de la Réunification — où, paradoxalement ou intentionnellement, la chute de Saïgon s'est jouée — et articles de journaux à profusion pour relater le tout... la grande séduction est de toute évidence en marche.

Et elle risque aussi d'aller en s'intensifiant à l'avenir, à en croire le gouvernement vietnamien qui en, ce moment, avoue vouloir flatter sa diaspora dans le sens du poil. «Le pays a beaucoup évolué dans les dernières années,

VOIR PAGE A 8: SÉDUCTION

Immigration: Ottawa donne un coup d'accélérateur

Des mesures pour aider les familles et les étudiants étrangers

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Trois mois après avoir pris la relève de sa controversée prédécesseure Judy Sgro, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC), Joseph Volpe, a fait hier une série d'annonces pour huiler l'engrenage du système d'immigration, visant notamment à faciliter la réunification des familles, à améliorer le recrutement d'étudiants étrangers et à accélérer le processus menant à l'obtention de la citoyenneté.

Le ministre Volpe a fait ces annonces hier à Montréal, flanqué du ministre responsable du Québec, Jean Lapierre, suivant un scénario qui n'est pas sans rappeler le climat pré-électoral. Interrogé par les journalistes sur le contexte de ces annonces, le ministre Volpe s'est contenté de déclarer: «C'est toujours le bon moment pour faire des choses correctes. [...] On vit dans un monde où la politique répond aux exigences du peuple.»

Le gouvernement investira donc 69 millions sur deux ans pour octroyer la citoyenneté plus rapidement aux résidents permanents qui y sont admissibles avec, à la clé, le passeport et le droit de vote. On espère ramener le délai maximal à un an, alors qu'il s'étire pour l'instant de 18 mois à trois ans.

VOIR PAGE A 8: IMMIGRATION

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	A 4	Météo.....	A 4
Culture.....	B 8	Monde.....	B 5
Décès.....	B 4	Mots croisés.....	A 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



• LES ACTUALITÉS •

La fumée était noire

PATRICK CRAMPONT

Cité du Vatican — Une fumée noire a annoncé hier soir l'échec du premier vote des 115 cardinaux électeurs, coupés du monde depuis la fin d'après-midi dans la chapelle Sixtine, pour élire à huis clos un nouveau pape, le 265^e de l'histoire de l'Église.

Après le vote, les cardinaux ont regagné pour la nuit la Maison Sainte-Marthe, leur lieu de résidence pendant le conclave. Les deux prochains tours de scrutin doivent avoir lieu ce matin.

Quelque vingt mille personnes se sont rassemblées en fin d'après-midi place Saint-Pierre pour attendre le résultat du scrutin, les yeux rivés sur le conduit de cheminée d'où est sortie la fumée, deux heures trente après le début du conclave.

Peu après le coucher du soleil et alors que le carillon venait de sonner 20h, les premières volutes de fumée de couleur incertaine sont sorties de la cheminée, applaudies par la foule qui a cru un instant à de la fumée blanche.

Les 115 «princes de l'Église» vêtus de pourpre étaient arrivés en procession à la chapelle Sixtine peu après 16h30, par ordre de préséance et en chantant la litanie des saints. Les prélats venus de 52 pays se sont installés à leur place (numérotée et tirée au sort) derrière deux rangées de trois tables de chaque côté de la chapelle.

Un par un, ils ont ensuite prêté serment, la main droite posée sur les Évangiles, de garder le secret de leurs délibérations et de faire leur choix sans aucune pression extérieure.

«Extra omnes» (dehors, tous) a alors lancé M^{re} Piero Marini, maître des célébrations liturgiques, puis les portes de la chapelle Sixtine se sont refermées. Isolés du monde pour un huis clos à la durée inconnue, les cardinaux ont écouté une ultime prédication avant de procéder à un premier vote conformément à la Constitution apostolique *Universi Dominici Gregis* promulguée par Jean-Paul II en 1996.

Même sans résultat, le premier tour a pu perpétuer aux deux courants, conservateur et progressiste, qui traversent l'Église, de mesurer leurs forces respectives.

«Dieu connaît déjà le nom du prochain pape. C'est à nous de trouver qui c'est», a déclaré le cardinal italien Ennio Antonelli à la veille du conclave.

L'élection du successeur de Jean-Paul II sera annoncée à n'importe quel moment de la matinée et de l'après-midi par une fumée blanche, accompagnée pour la première fois par les cloches de la basilique Saint-Pierre.

Agence France-Presse

Le choix d'un pape relève de l'intuition plus que de la raison

HENRI TINCQ

Cent quinze hommes détiennent le destin de l'Église catholique — (un milliard de fidèles) — au bout de leurs doigts. Au nom de l'un des rites — le conclave — les plus anciens et sacrés de la papauté, 115 cardinaux sont entrés, hier, dans le secret de la chapelle Sixtine pour désigner le 265^e pape de l'histoire bimillénaire du christianisme. Retirés du monde, à l'abri des pressions politiques qui, jusqu'au XIX^e siècle, étaient exercées par les puissances et les empires (France, Autriche, Espagne), les 115 électeurs vont choisir l'un des leurs pour exercer la charge suprême de successeur de l'apôtre Pierre, premier pape, et de Jean-Paul II, le dernier.

Exercice simple et étrange

On pourra toujours sourire d'un mode de désignation qui remonte aux âges les plus anciens, si éloigné des usages de la vie démocratique. Mais le conclave a traversé toutes les époques, survécu aux périodes de guerre et de corruption de l'Église, repoussé les assauts des idées libérales et démocratiques pour demeurer cet exercice le plus simple et le plus étrange de la terre: 115 hommes isolés désignent, à bulletins secrets, sans explication de vote, sans campagne, sans candidat, celui d'entre eux dont leur conscience leur dicte qu'il est le meilleur. À charge pour l'élu d'accepter le fardeau qui tombe sur ses épaules. Le 4 août 1903, un Giuseppe Sarto (Pie X) a repoussé jusqu'à l'ultime minute l'heure de l'acceptation. Le 26 août 1978, un Albino Luciani (Jean-Paul I^{er}) s'est résigné à l'élection, mais son organisme fragile n'y a pas résisté et il est mort trente-trois jours après.

Il y a quelque chose d'inhumain dans cette machine du conclave. Quel homme peut prétendre réunir toutes les qualités exigées pour régner sur le trône de Pierre, dans les conditions du monde moderne et après le règne de Jean-Paul II, qui a porté à un niveau inégalé l'exercice du pouvoir pontifical?

Quel souverain pontife est parvenu, au-delà de la mort, à réunir la «famille humaine» divisée par les races, les cultures, les régimes politiques, les religions? Et si cet homme existait dans ce cénacle de 115 cardinaux, par quelle procédure de sélection pourrait-on le trouver? Se sentirait-il même en état d'exercer la charge qu'il lui serait interdit de se découvrir?

Le conclave n'est pas un mini-Parlement ni le conseil d'administration d'une entreprise. Son choix n'est pas guidé par des considérations humaines ou politiques. L'état des lieux du catholicisme, la sélection des priorités du nouveau pape devraient faire l'objet de concertations, comme pour n'importe quelle organisation humaine. Ce n'est pas le cas. Le «préconclave» ne sert aux cardinaux qu'à se connaître et se jauger. Il exprime des options, pas de préférences ni de noms.

Le choix du conclave est celui de l'intuition, non de la raison. C'est un choix lié à la certitude in-



«Extra omnes» (dehors, tous) a lancé M^{re} Piero Marini, maître des célébrations liturgiques, puis les portes de la chapelle Sixtine se sont refermées sur les 115 cardinaux.

REUTERS/OSSERVATORE ROMANO

time — qui mériterait d'être corrigée à l'épreuve de l'histoire — que l'Église, assistée d'en haut, ne s'est jamais trompée, ne peut pas se tromper et que le pape élu est toujours celui que l'Église et le monde attendent.

Au-delà de l'héritage

Ce premier conclave depuis vingt-six ans se résume à cet enjeu majeur: l'Église catholique doit-elle retourner à ses options réformatrices des années 1960 ou rester fidèle à l'interprétation la plus restrictive du concile Vatican II (1962-1965)? Vingt-six ans de pontificat de Jean-Paul II ont brouillé les cartes. On a dit de ce pape qu'il était inclassable, conservateur sur les questions du dogme, de la discipline du clergé et des ordres religieux, intransigeant sur tout ce qui relève de la

défense de la vie, de la famille, de la personne humaine, y compris dans ce qu'elle a de plus infime (embryon). Mais qu'il fut aussi un pape révolutionnaire dans son approche géopolitique du monde, dans les combats où la dignité et les droits de l'homme sont engagés, dans les mains tendues à toutes les formes de croyances. Ce pape fut un monument, mais il a caché toutes les crises et les divisions qui, aujourd'hui, sautent aux yeux des cardinaux qui doivent assurer sa succession.

On ne fera pas du Jean-Paul II sans Jean-Paul II. C'est la seule certitude de ce conclave. Mais au-delà de l'héritage que tout le monde promet de préserver, il y a des lignes de clivage qui ne peuvent plus être ignorées. Le consensus de façade entre la ligne d'un Carlo Maria Martini et celle d'un Josef

Ratzinger vole aujourd'hui en éclats. Le premier, ancien archevêque de Milan, a passé l'âge d'être élu, mais il veut retrouver la dynamique de Vatican II: une «col-légialité» et une «synodalité» renouvelées; une autonomie plus grande des cultures et des Églises locales; un discours moins dogmatique et arrogant sur les questions de la sexualité et de la famille; une ouverture relancée du dialogue œcuménique, qui est bloqué avec les orthodoxes, les anglicans ou les protestants.

Cette option réformatrice, a priori, a peu de chances de l'emporter, mais il serait faux d'ignorer qu'elle dispose de larges soutiens dans un collège cardinalice las de la toute-puissance de la Curie romaine. Si elle l'emporte — Dionigi Tettamanzi, archevêque de Milan, n'est pas loin de partager de telles vues —,

Jean-Paul II aura été le dernier grand pontife dans la ligne de Vatican I (1870), celle qui avait défini comme des dogmes la «primauté» et l'«infaillibilité» du pape. Une ligne qui a montré ses limites sous Jean-Paul II, dont la longue et douloureuse fin de règne a symbolisé toutes les impasses et les scléroses du système pontifical.

La défense du catholicisme

L'autre ligne en jeu dans ce conclave est celle du cardinal Ratzinger. Comme Martini, l'ancien préfet du Saint-Office est un personnage éminent et estimable, l'une des plus hautes figures intellectuelles et spirituelles du Sacré Collège. Mais si cet homme n'est pas le conservateur borné que décrivent les progressistes, il incarne une ligne doctrinale qui plaie aux mouvements parmi les plus «identitaires» et influents aujourd'hui dans l'Église (Communio e liberazione, Néocatéchuménat, Opus Dei, etc.), aux courants les plus réservés par rapport aux options de Vatican II.

La ligne Ratzinger est celle qu'on a appelée, après son fameux *Entretien sur la foi* de 1985, celle de la «restauration» et qu'on peut ainsi résumer: le concile Vatican II est allé trop loin dans les réformes (liturgie, ouverture au monde, œcuménisme, liberté de conscience). Il ne s'agit pas de revenir en arrière, à l'Église hiérarchique hier définie comme «société parfaite», à l'Église de la Contre-Réforme, de la contre-révolution, du contre-modernisme (celle des «traditionalistes» de M^{re} LeFebvre). Mais il s'agit de tenir bon dans la défense du catholicisme pour qu'il continue d'imprimer de plus belle sa marque sur la société, la politique, avec intelligence, et sans rien céder à toutes les dérives de la postmodernité.

On sait que le cardinal Ratzinger — qui a des chances d'être élu pape — avait été l'un des plus ardents défenseurs des réformes de Vatican II. Il a toujours dit que mai 1968 l'avait «retourné» et il a consacré son action doctrinale près de Jean-Paul II à une approche critique de la modernité, du «nihilisme», du «relativisme», du «néopaganisme», de l'œcuménisme fusionnel qui, pour lui, sont autant de périls pour l'Église et pour l'humanité entière.

Jean-Paul II a toujours ratifié cette option. C'est l'option d'un catholicisme qui n'accepte pas son statut minoritaire dans la société, mais entend demeurer fidèle à la version «constantinienne» de l'Église que le père dominicain Marie-Dominique Chenu (1895-1990) avait dénoncée, avec tant de force, au concile.

Il est bien là, l'enjeu de ce conclave: quarante ans après, l'Église catholique n'a pas épuisé toutes les querelles de Vatican II. Bien des ambiguïtés demeurent dans son application, sur lesquelles le pontificat flamboyant de Jean-Paul II a jeté un voile pudique mais qui se retrouvent inévitablement sur la table des cardinaux qui auront à désigner le pape de demain.

Le Monde

PRINTEMPS 2005

VOICI UNE INVITATION À VOUS SURPASSER SANS SURPAYER



L'ACURA TL

Moteur VTEC V6 de 270 chevaux • Garnitures intérieures en cuir • Toit ouvrant électrique • Roues de 17 pouces en alliage d'aluminium • Assistance de stabilité (VSA) • Système de freins antiblocage (ABS) • Chaîne sonore DVD • Audio • Climatatisation automatique et tellement plus...

428\$*

PAR MOIS EN LOCATION
SUR 39 MOIS
0\$* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

4,8%*

TAUX DE LOCATION

L'ACURA MDX

Moteur V6 SACT de 265 chevaux • Toit ouvrant électrique • De l'espace pour 7 passagers • Garnitures intérieures en cuir • Ordinateur de routes • Climatatisation automatique • Assistance de la stabilité du véhicule (VSA) • 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4) et tellement plus...

498\$*

PAR MOIS EN LOCATION
SUR 39 MOIS
0\$* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

4,8%*

TAUX DE LOCATION



MEILLEUR ACHAT DANS LA CATÉGORIE DES VOITURES DE LUXE

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(405) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-Des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.acuragabriel.com

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 39 mois établis pour l'Acura TL (modèle UA6625J) 2005 neuve. Un acompte de 7 498\$ vous donne un versement mensuel de 428\$ et un total des paiements de 24 190\$. Taux de location annuel de 4,8%. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,155 par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation de 1 200\$. Frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} avril au 2^e mai 2005. *Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 39 mois établis pour l'Acura MDX (modèle YD1865JN) 2005 neuve. Un acompte de 8 998\$ vous donne un versement mensuel de 498\$ et un total des paiements de 28 420\$. Taux de location annuel de 4,8%. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,155 par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation de 1 200\$. Frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} avril au 2^e mai 2005.

POLITIQUE



Politique étrangère

Le Canada ne servira aucun maître

Paul Martin insiste sur l'indépendance du pays mais aussi sur l'importance des relations avec les États-Unis



Michel David

Le cas Lapierre

Malgré les horreurs qui en sortent, il y a quelque chose de rassurant dans la commission Gomery: elle existe. Dans bien d'autres pays considérés comme démocratiques, on n'aurait pas vu la nécessité de faire enquête sur des pratiques qui sont certes jugées déplorables, mais pratiquement inévitables.

D'un point de vue partisan, Paul Martin a peut-être commis une erreur qu'il risque de payer très cher en permettant que la turpitude de son parti soit exposée au grand jour, mais l'objectif était louable.

En revanche, personne n'a soupçonné Jean Lapierre d'intentions vertueuses, la semaine dernière, quand il a déclaré que les travaux de la commission pourraient être interrompus par le déclenchement d'élections générales. Son inquiétude de voir la justice mal servie ressemblait à celle du renard qui déplore que l'enclos restreigne la liberté des poules.

Si le gouvernement était renversé au début de mai, comme le veut maintenant la rumeur, la poursuite des audiences publiques pourrait certainement causer de sérieux problèmes aux libéraux durant la première partie de la campagne, mais le tort serait encore plus considérable s'ils donnaient l'impression de vouloir museler la commission.

C'est comme cette idée de mettre prématurément fin à la session parlementaire pour empêcher l'opposition d'adopter la motion de censure fatale. Qu'on ait simplement pensé à utiliser un expédient aussi antidémocratique en dit long sur la panique qui s'est emparée des libéraux.

Même s'il a précisé que la décision de suspendre les travaux de sa commission appartenait au juge Gomery, la remarque de M. Lapierre n'en constituait pas moins une forme de pression incompatible avec le principe de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire.

♦ ♦ ♦

Cette nouvelle sortie du ministre des Transports avait des airs de déjà-vu. À pareille date l'an dernier, au moment où il confirmait officiellement son retour en politique, il avait plongé son chef dans l'embarras en déclarant que la loi sur la clarté référendaire, objet de vénération au Canada anglais, était parfaitement inutile.

Encore une fois, le bureau du premier ministre a jugé nécessaire de corriger ses propos. Certes, le gouvernement préférerait que le juge Gomery ait le temps de déposer son rapport final avant le déclenchement des élections, ce qui les reporterait pratiquement au printemps 2006, mais il est hors de question d'annuler ou de suspendre les travaux de la commission, a assuré le directeur des communications, Marc Roy.

Il y a un an, M. Martin avait tenté d'expliquer la gaffe de son nouveau lieutenant au Québec par les nombreuses années qu'il venait de passer derrière le micro de CKAC, où il était libre de dire n'importe quoi. Il lui faudrait un certain avant de retrouver ses vieux réflexes de politicien.

Cette période d'adaptation devrait maintenant être terminée. Si M. Lapierre se limitait à ses habitudes piteuses, on se contenterait de ne pas en rire, mais le problème semble plus profond. Remarque, il n'est pas le premier à faire la preuve qu'on peut faire de la politique depuis des années sans avoir plus de jugement pour autant. Au Québec, l'exemple vient de haut.

En annonçant qu'il reprendrait du service, M. Lapierre avait clairement indiqué que son retour en politique était intimement lié à la présence de Paul Martin, qu'il avait appuyé lors de la course au leadership de 1990. Il avait ajouté qu'il se retirerait le jour où M. Martin partirait.

Les électeurs d'Outremont pourraient lui éviter d'avoir à choisir. En juin dernier, M. Lapierre l'avait emporté plus facilement que ses collègues Pierre Pettigrew ou Liza Frulla, dont la réélection semble bien improbable, mais le bloquiste François Rebello lui avait néanmoins livré une lutte honorable dans des circonstances moins favorables qu'aujourd'hui.

Déjà engagé dans une lutte pour un poste à l'exécutif national du PQ, M. Rebello ne sera pas candidat cette fois-ci, mais le Bloc québécois a dans sa mire le candidat idéal: l'ancien maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, dont le père, Paul, avait défendu les couleurs péquistes à trois reprises dans les années 1970.

♦ ♦ ♦

Si la menace que M. Lapierre a laissé planer sur la commission Gomery était grossière, les libéraux ont parfaitement le droit d'avertir la population que le déclenchement d'élections précipitées signifierait la mise en veilleuse, voire l'abandon définitif de plusieurs projets de loi et mesures budgétaires.

La dissolution de la Chambre des communes laisserait en plan la reconnaissance du mariage gai et la décriminalisation de la possession de petites quantités de marijuana. Il serait tout à fait normal que les responsables de la chute du gouvernement Martin en assument les conséquences.

Cela vaut aussi pour certains engagements financiers, comme l'entente sur le partage des revenus des ressources pétrolières extracôtières avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Les libéraux ont encore le temps de la faire approuver, mais pourquoi ne pas faire porter aux partis d'opposition le blâme d'un aussi fâcheux contretemps?

Il est inévitable que les questions d'éthique dominent la prochaine campagne électorale, mais, comme au printemps dernier, les électeurs auront aussi à choisir entre des visions de la société canadienne qui sont diamétralement opposées.

M. Martin a commis l'erreur de penser que la création de la commission Gomery suffirait en soi à satisfaire l'appétit de moralité publique de la population, mais une fois qu'on aura trouvé et puni quelques coupables, il faudra bien passer à autre chose.

Même aux yeux des plus progressistes, l'élection d'un gouvernement Harper ne réussirait sans doute pas à faire de la vie un enfer, mais cette perspective en effraiera certainement plusieurs. Si les électeurs ontariens arrivent à se convaincre que le scandale des commandites est essentiellement une affaire québécoise, la partie est encore jouable pour les libéraux.

mdavid@ledevoir.com

Déterminé à détourner l'attention du scandale des commandites, le premier ministre Paul Martin n'a pas attendu le dévoilement, aujourd'hui, de son énoncé de politique internationale pour le promouvoir. Il a commencé dès hier matin en soulignant l'importance des relations canado-américaines, de la réforme du multilatéralisme et du lien entre développement et sécurité.

MANON CORNELLIER

Ottawa — Le Canada ne sera à la solde de personne en matière de politique étrangère, mais il ne s'engagera pas non plus à atteindre dans un délai précis l'objectif des Nations unies en matière de financement de l'aide au développement, a fait savoir hier le premier ministre Paul Martin devant un parterre de diplomates, d'universitaires et de représentants d'organismes non gouvernementaux.

«Il ne doit y avoir aucun doute. Nous ne serons les servants d'aucun pays», a-t-il dit à son auditoire réuni pour un échange sur la politique internationale au cours duquel il s'est révélé généreux de son temps mais avare de détails.

L'événement tenu au Musée des civilisations visait à mettre la table pour la présentation que feront aujourd'hui les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, du Commerce international et de la Coopération internationale.

À l'aise, parlant sans note ni tableau, M. Martin a brossé un portrait incomplet de l'énoncé de politique, répétant à quelques reprises qu'il ne pouvait en dire plus sans damner le pion à ses ministres. Pourquoi ne pas avoir attendu pour tenir l'événement? Les rumeurs toujours plus intenses d'élections précipitées y sont certainement pour quelque chose. Le gouvernement Martin a décidé de prouver, depuis la semaine dernière, qu'il ne se laissait pas distraire, mais qu'il continuait à gouverner. D'où la multiplication d'annonces, ont fait remarquer la députée conservatrice Diane Ablonczy et le chef néo-démocrate Jack Layton.

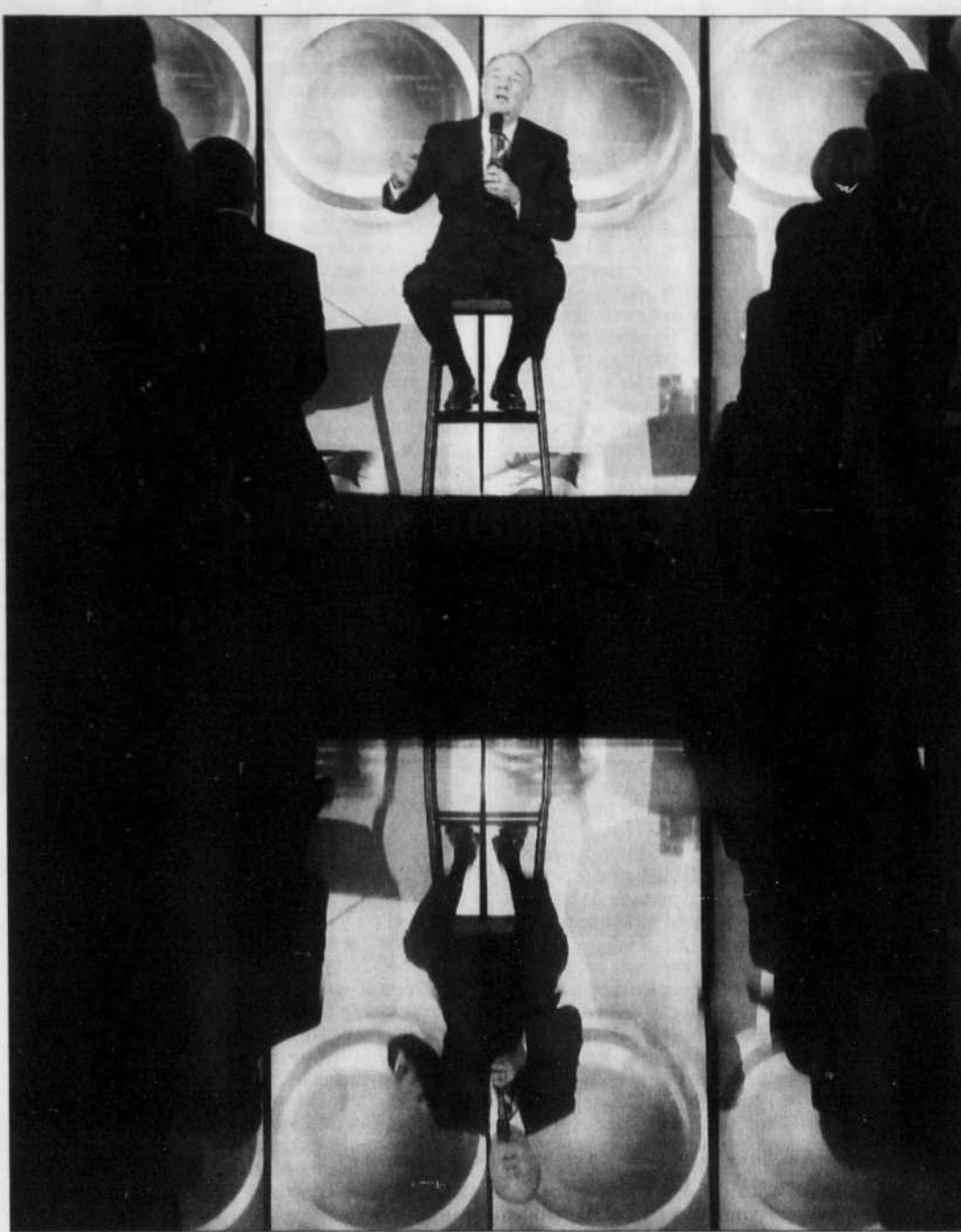
La semaine dernière, c'était le plan de lutte contre les changements climatiques et la signature de la première entente sur le transfert d'une portion de la taxe fédérale sur l'essence. Cette semaine, ce sont les nouvelles dispositions en matière d'immigration dévoilées hier et l'énoncé de politique internationale attendu ce matin après des mois de retard.

M. Martin a dit être d'accord avec l'objectif des Nations unies exigeant que les pays riches consacrent l'équivalent de 0,7 % de leur PIB à l'aide internationale, mais qu'il n'est pas du tout prêt à ce que le Canada s'engage à atteindre cette cible dans un délai précis.

«Je crois que le Canada doit prendre tous les moyens pour atteindre cet objectif, mais je ne suis pas prêt à prendre un engagement dans un quelconque secteur si je ne crois pas que nous l'atteindrons sans faillir», a-t-il dit. Dans le dernier budget, son gouvernement s'est engagé à augmenter le budget de l'aide internationale de 8 % par année, une promesse que Jean Chrétien avait faite avant lui.

La nouvelle politique internationale que M. Martin promet depuis plus d'un an doit réunir en une vision cohérente les politiques étrangère, commerciale, de défense et de coopération internationale. Le gouvernement Martin n'a jamais caché la priorité qu'il accordait aux relations canado-américaines. M. Martin n'a pas dévié de cette position hier, ne parlant d'ailleurs d'aucune autre relation bilatérale.

L'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Europe, persuadé par ailleurs M. Martin de la nécessité de réformer rapidement les institutions multilatérales.



JIM YOUNG REUTERS

Paul Martin a esquissé les grandes lignes de sa politique étrangère, hier, devant des diplomates, des universitaires et des représentants d'organismes non gouvernementaux.

C'est aussi dans ce contexte qu'il milite pour la création d'un G20 où pays riches et émergents apprendraient à travailler ensemble, a-t-il dit.

Pour sa part, il voit la montée de pays comme la Chine ou l'Inde, non pas comme une menace pour le Canada, mais un possible «âge d'or» attribuable à la demande accrue pour nos ressources naturelles et les produits à valeur ajoutée qui pourraient être créés.

Il fait un lien direct entre développement et sécurité, notant que le développement ne peut se faire sans institutions stables qui elles-mêmes ne peuvent subsister dans un contexte d'insécurité. M. Martin a souligné l'importance, dans ce contexte, des cas d'Haiti, du Darfour et du Moyen-Orient. C'est dans ce cadre qu'il a insisté sur la nécessité pour le Canada d'être son propre maître. Il n'a toutefois annoncé aucune nouvelle initiative précise dans ces régions, répétant

que le Canada ferait preuve de leadership.

Il a précisé par contre que le Canada «enverra des troupes outre-mer parce que la sécurité est un élément essentiel de [sa] capacité de jouer un rôle, que ce soit en matière d'aide étrangère ou de défense de l'Amérique du Nord». Ceci l'a amené à souligner l'importance de la défense qui jouera à l'avenir d'un commandement unifié.

De grands pans de la nouvelle politique ont filtré. Le dernier budget confirmait la hausse des fonds pour la sécurité, l'aide au développement, l'achat d'équipement militaire, le recrutement de soldats et le déploiement d'un plus grand nombre de diplomates à l'étranger. Le gouvernement compte aussi concentrer son aide internationale dans une trentaine de pays plutôt que de la saupoudrer dans 150 pays.

Le Devoir



Camps

d'été
2005



Boys and Girls learn English at Camp Maromac depuis 1968

UN CAMP ANGLAIS
sportif/artistique
Région Mont-Tremblant
6 à 16 ans
2, 3 et 7 semaines
Instruction professionnelle
Stage aspirants-moniteurs

Ski nautique - Voile - Escalade
Baseball - Golf - Théâtre
Gymnase - Tennis - Basketball

1 800 884-2267 ou 514-485-1135 www.maromac.com

L'ART DEHORS
Camps de jour d'arts visuels
du 4 juillet au 19 août
pour les 6 à 12 ans

Coût: 160 \$ pour une semaine
matériaux, sorties culturelles
et service de garde inclus
(de 8 h à 9 h et de 16 h à 18 h)

UQAM

www.lescoursdusamedi.uqam.ca
Information: 514-987-3453
lescoursdusamedi@uqam.ca

CAMPS de Jour ARTISTIQUES

Jazz, funky, chanté-danse, video, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

et STAGE 100% DANSE

ÉTÉ 2005
Au ♥ du plateau Mont-Royal
(514) 521-3456
danse-louiselapierre.qc.ca

32^e Louise Lapierre DANSE

Pour annoncer dans ce regroupement,
contactez Micheline Ruelland
au (514) 985-3457 ou 1 800 363-0305

Camp Vivre l'anglais!
Du 3 au 23 juillet 2005

PROGRAMME INTENSIF D'IMMERSION ANGLAISE

- Neuf heures d'activités par jour.
- Cours, activités sportives et culturelles, ateliers, excursions et voyages.
- Petits groupes homogènes d'un maximum de 18 élèves.
- Sites enchanteurs au cœur des Cantons-de-l'Est.

Information:
Le Salésien
135, rue Don Bosco Nord
Sherbrooke (Québec) J1L 1E5
Téléphone: (819) 566-2222
www.seminairesalesien.org

• LES ACTUALITÉS •

Le Bloc veut envoyer aux provinces les surplus de la SCHL

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Outré de voir la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) engranger des surplus faramineux qui devraient dépasser les huit milliards en 2009, le Bloc québécois a déposé hier un projet de loi pour limiter l'excédent de la société de la Couronne et exiger que les surplus soient versés aux provinces pour financer le logement social.

Depuis qu'elle a décidé d'accumuler ses bénéfices net en 1998, le surplus de la SCHL est passé de 544 millions à 3,34 milliards à la fin de 2004. Avec la vigueur du marché immobilier la SCHL prévoit maintenant que ses surplus s'élèveront à 8,3 milliards en 2009.

Le porte-parole du Bloc québécois en matière de logement, Christian Simard craint une réédition de l'épisode de la caisse de l'assurance-emploi alors que des milliards avaient été utilisés pour boucler le budget général du gouvernement. «On voit ici le même pattern qu'avec la caisse de l'assurance-emploi, où le gouvernement fédéral peut aller piquer des fonds pour d'autres fins. On l'a vécu avec l'assurance-emploi, on ne veut pas le revivre», s'exclame le député bloquiste de Beauport-Limoilou, qui déposait hier un projet de loi privé.

Le projet de loi limiterait le surplus de la SCHL à 0,5 % de son porte-feuille de prêts, soit un peu plus d'un milliard. La société de la Couronne pourrait également constituer une réserve annuelle de 10 % de son surplus, soit environ 100 millions pour cette année.

Les sommes excédentaires devraient être envoyées aux provinces qui auraient, en contrepartie, l'obligation de les affecter au logement social, au logement abordable et de les utiliser pour «accroître les choix en matière d'habitation». «En clair, les provinces seraient obligées de s'en servir dans l'esprit de la loi de la SCHL», ce transfert ne pourrait aller au fonds consolidé des provinces», précise l'auteur du projet de loi privé, qui a déjà obtenu l'appui du NPD.

Il faut valoir que la société de la Couronne, qui réalise ses profits à même les frais qu'elle facture aux propriétaires ayant recours au service de garantie de prêt, disposerait d'une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux aléas de l'économie.

Il a entamé des pourparlers avec son homologue du Parti conservateur pour un éventuel appui au projet de loi, qui pourrait arriver au cap de la deuxième lecture d'ici environ trois semaines.

Le ministre responsable du Logement, Joe Fontana, n'est pas chaud à l'idée de voir les surplus de la SCHL prendre le chemin des provinces pour être affectés au logement social. «Je ne suis pas certain que c'est faisable qu'une société de la Couronne distribue des fonds aux provinces. [...] Cela ne fait pas partie des objectifs de la SCHL», fait valoir M. Fontana, soulignant que son parti s'est engagé à verser 1,5 milliard au cours du mandat pour le logement social. Lorsqu'on lui fait observer que ces fonds transitent habituellement par la société de la Couronne, il rétorque qu'il s'agit de fonds fédéraux et non d'argent généré par les activités commerciales de la SCHL. Cela dit, il se montre ouvert à l'idée de limiter les surplus de la SCHL en réduisant les tarifs de la SCHL pour les garanties de prêts.

Le Devoir

Le premier ministre en visite à Washington

Trop de contrôles à la frontière nuirait au Québec, craint Charest

JOCELYNE RICHER

Washington — Le premier ministre Jean Charest craint qu'un accroissement des contrôles d'identité aux frontières, tel qu'il est planifié par les Américains, nuise à l'économie du Québec.

«Je crains qu'on soit en compétition [avec les Américains] pour attirer des congrès à Montréal et que ceux qui ont à décider entre un site américain et un site canadien en viennent à la conclusion que c'est trop compliqué d'aller à Montréal», a fait valoir M. Charest, hier, lors d'un point de presse.

Il souhaite donc que le gouvernement de George W. Bush renonce officiellement à exiger le passeport ou toute autre forme de contrôle d'identité contraignant aux personnes qui franchissent la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Lors d'un entretien, hier, dans la capitale américaine, avec le secrétaire à la sécurité intérieure, Michael Chertoff, M. Charest a eu la confirmation que les États-Unis projettent d'imposer la présentation d'une carte d'identité uniforme pour passer la frontière, qu'on soit de nationalité canadienne ou américaine.

Il semble que l'idée, lancée récemment par la Secrétaire d'État, Condoleezza Rice, d'imposer le passeport comme preuve d'identité sera mise de côté, mais celle d'une carte d'identité commune aux deux pays fait son chemin.

«La formule n'est pas arrêtée, et il y aura une mise en vigueur progressive. Ça



Jean Charest

peut être une carte commune, ça peut aller jusqu'à là», a expliqué M. Charest.

Ce dernier rejette l'idée de forcer tous les Québécois qui souhaitent aller aux États-Unis à se doter d'un passeport, une mesure jugée «trop exigeante».

«Le moins de restrictions est ce qui est le mieux»: tel est le principe que privilégie le premier ministre, qui rappelle que des millions de personnes — et quantité de marchandises — passent tous les jours d'un côté à l'autre de la frontière.

«Ce ne serait pas logique de demander une carte à chaque fois. Il faut laisser la place au gros bon sens», a-t-il plaidé.

Pour illustrer son propos, M. Charest, mi-sérieux, mi-blaqueur, a donné l'exemple de son père, âgé de 82 ans, qui aime bien chaque semaine quitter sa maison en Estrie pour aller souper au restaurant de l'autre côté de la frontière avec sa compagne.

«Il m'a dit que son passeport est échu et qu'il n'allait pas le renouveler. Je ne sais

pas s'il aura besoin d'une carte d'identité, mais cela pourrait bien arriver», a-t-il ajouté.

M. Charest a dit ne pas craindre que cette question devienne une nouvelle pomme de discorde entre les deux gouvernements.

Il estime que les Américains veulent négocier de bonne foi. «Ils sont au début d'une démarche et on sent qu'ils sont très attentifs à ces questions-là», selon lui.

L'idée de réclamer le passeport à tout visiteur canadien qui se présente aux douanes a été lancée il y a deux semaines par la Secrétaire d'État, Condoleezza Rice, soucieuse d'accroître les mesures de sécurité.

A la suite du tollé soulevé par sa proposition, notamment de l'industrie touristique, le président Bush a cependant semblé battre en retraite, en disant souhaiter que les Canadiens continuent d'être exemptés d'exhiber leur passeport.

Mais il se montrait du même coup favorable à des mesures de contrôle biométrique, comme la prise d'empreintes digitales.

Ottawa prévoit entreprendre des négociations sur toute cette question avec Washington.

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, était aussi présent à l'entretien avec M. Chertoff. M. Charest a indiqué que son homologue et lui-même étaient sur la même longueur d'onde.

Presse canadienne

Réduction des GES: les écologistes demandent à Québec d'agir rapidement

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Québec doit passer à l'action et aller de l'avant avec son «propre plan de réduction des gaz à effet de serre», quitte à laisser quelques volets ouverts à la négociation avec Ottawa.

C'est ce qu'ont soutenu hier quatre des groupes environnementaux les plus impliqués dans le dossier des changements climatiques, soit Greenpeace, Équiterre, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et la Coalition-Vert-Kyoto. Les quatre réagissaient à la nouvelle du Devoir d'hier, qui décrivait l'impasse dans laquelle les pourparlers Québec-Ottawa sont enlisés et le changement de priorités à Québec, où on est passé d'un «plan» à une «stratégie» de lutte contre les changements climatiques.

Dans la Vieille Capitale, selon une source digne de foi, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair, s'apprêterait à demander une rencontre au sommet à son homologue fédéral, Stéphane Dion, afin de faire passer les pourparlers infructueux à la vitesse grand V. Il a

cependant été impossible de faire confirmer cette information par le ministre.

Pour Steven Guilbeault, de Greenpeace, «il est inacceptable qu'après deux ans et demi de travaux le gouvernement ne soit pas en mesure d'accoucher d'un plan de réduction des GES en accord avec les priorités du Québec. Au-delà des problèmes rencontrés avec Ottawa, Québec doit démontrer dans quelle mesure le protocole de Kyoto va changer ses priorités en transport. Qu'est-ce qu'il attend, par exemple, pour lancer un programme de captage des biogaz des sites d'enfouissement: plus de 2 % de réduction sont à portée de main de ce côté. D'autre part, ils nous disent à Québec qu'il faut attendre la Politique sur l'énergie avant d'accoucher d'un plan Kyoto: or, c'est exactement le contraire qui doit être fait!»

Québec va d'ailleurs dévoiler aujourd'hui un volet important de sa politique de transports en envoyant en audiences publiques le projet de prolongement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont vers Laval. En guise de verre d'eau pour faire avaler la pilule aux adversaires du projet, le gouvernement va annoncer par la même occasion le prolongement du train de banlieue qui dessert Blainville jusqu'à Saint-Jérôme.

Du côté d'Équiterre, Hugo Séguin déclare qu'il «serait très embarrassant que le Québec, qui va être cet automne l'hôte de la 11^e conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques, n'ait pas un véritable plan de lutte contre les émissions de GES après avoir été le leader nord-américain de la ratification du traité de Kyoto».

Pour André Bélisle, porte-parole de l'AQLPA et de la Coalition-Vert-Kyoto, «le Québec serait en position de force et non de faiblesse devant Ottawa s'il avait en mains un plan de réduction des GES qui fait consensus et dont il demanderait à Ottawa de financer certains volets. On devrait déjà avoir en opération un système de redevances-rentes pour l'achat et l'immatriculation des véhicules ainsi qu'un système d'inspection des véhicules légers et lourds. D'ailleurs, le programme promis pour les véhicules lourds n'est même pas en marche! Québec n'est pas plus sérieux que le fédéral envers l'Alberta, qui a remboursé sa dette avec l'argent du pétrole en hypothéquant l'avenir de la planète et qui demande aux contribuables canadiens de continuer à financer ses émissions».

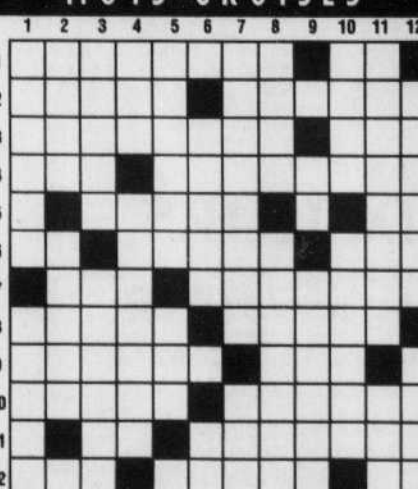
Le Devoir

• AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES •

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1 - Crevasser. - Chrome.
- 2 - Vanter. - Oeuf de platine.
- 3 - Petite ode. - Liquide.
- 4 - Un petit nombre. - Gifle.
- 5 - Pièce du jeu d'échecs. - Symbole chimique d'un métal.
- 6 - Indique une addition. - Oiseau passeur d'Afrique. - Lettre grecque.
- 7 - Pomme. - Remède au manque de qqch.
- 8 - Ensemble des principes sur lesquels on fonde ses opinions. - Rouler sa bosse.
- 9 - Sans gravité. - Limité d'une gemme.
- 10 - Oxyde d'uranium. - Apparat.
- 11 - Abréviation religieuse. - Se dit d'une pierre précieuse ou fine qui présente des givres.
- 12 - Époque. - Nourriture pour les animaux. - Xénon.

- 3 - Peser l'emballage d'une marchandise.
- 4 - Transpiration. - Poisson de l'océan Indien.
- 5 - Condiment. - Indiscutable.
- 6 - Trop d'urée dans le sang. - Monnaie danoise.
- 7 - Vigueur. - Gallium.
- 8 - Rencontre concertée. - Plumard.
- 9 - Iota. - Test.
- 10 - Iota des aiguilles. - Mollusque bivalve.
- 11 - Personne qui commande. - Verse des larmes.
- 12 - Concrétiser. - Article contracté.
- 13 - Hécatombe. - Adaptes des bandes magnétiques à un film.

Solution d'hier

1. BORDIERE 2. BORDIERE 3. BORDIERE 4. BORDIERE 5. BORDIERE 6. BORDIERE 7. BORDIERE 8. BORDIERE 9. BORDIERE 10. BORDIERE 11. BORDIERE 12. BORDIERE

Appels d'offres

Société immobilière du Québec

Avis important

Les appels d'offres de construction, de services professionnels, de services auxiliaires et d'approvisionnement de la Société immobilière du Québec (SIQ) sont maintenant diffusés exclusivement par l'intermédiaire du Système électronique d'appels d'offres (SEAO) au www.siq.qc.ca.

Pour information : 1-866-669-7326.

Les entrepreneurs ou fournisseurs doivent s'y référer pour l'achat des documents d'appels d'offres. Ceux-ci sont également disponibles, par région et pour consultation seulement, aux bureaux de la SIQ et aux associations régionales de la construction (projets de construction).

Québec

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet.

www.siq.qc.ca

Avis public

Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchères ou soumissions publiques, au cours de décembre 2004 et janvier 2005 :

En décembre 2004, vente à Angela Boni-Palmarella et Giuseppe Palmarella, à des fins d'assemblage, d'un terrain résidentiel situé sur la rue Bailly dans l'arrondissement de Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest, d'une superficie de 1 269 pi², constitué du lot 2 951 014 du cadastre du Québec, pour la somme de 19 036 \$.

En janvier 2005, vente à Les Jardins Beaurepaire S.E.N.C., à des fins de développement résidentiel pour personnes âgées autonomes, d'un immeuble situé au 450, rue Church, dans l'arrondissement de Beaconsfield / Baie d'Urfé, constitué du lot 1 417 532 du cadastre du Québec, pour la somme de 424 400 \$.

Ces aliénations ont reçu, en vertu de l'article 89 de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (2003, chapitre 14), l'autorisation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir respectivement les 3 et 17 février 2005.

Montréal, le 19 avril 2005

La greffière de la Ville,
M^{re} Jacqueline Leduc

Canada, PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE TERREBONNE
COUR DU QUÉBEC (CIVILE)
700-32-012591-036 ME CHRISTIAN LADOUCEUR Partie demanderesse SOLANGE CREVIERE s.n.c. 110, rue de Marigny Québec, Québec, J7Y 2G1. Tél: (450) 436-8282, Fax: (450) 436-8634, TPS: R1146427 39. TVQ: 1010317971

Canada, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR DU QUÉBEC (CIVILE)
700-32-012591-036 ME CHRISTIAN LADOUCEUR Partie demanderesse MARC TURCOTTE Partie défenderesse AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MARC TURCOTTE seront vendus par huisser le 4 mai 2005 à 11:00, au 43, de Servando à Blainville Québec Canada, conformément en 1 TELECOULEUR SONY 47 POUCE, 1 MEUBLE DE TELEVISION, 1 ENSEMBLE DE SALLE À MANGER ET AUTRES AMEUBLEMENT INTERIEUR, ARTICLES DE DECORATION, 1 ORDINATEUR ET ACCESSOIRES, SAINT-JEROME, CE 15 AVRIL 2005. Conditions: argent comptant ou chaque visé. Audrey Fortin, H.J. FILION & ASSOCIE, s.n.c. 110, rue de Marigny Québec, Québec, J7Y 2G1. Tél: (450) 436-8282, Fax: (450) 436-8634, TPS: R1146427 39. TVQ: 1010317971

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présents donné que, à la suite du décès de Gertrude Bolduc, en son vivant domiciliée au 1525, boulevard de Maisonneuve Ouest, appartement 1100, Montréal, province de Québec, H3H 2N4, survenu le 28 octobre 2004, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale devant Me Marise Périard, notaire, le 13 avril 2005, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 606, rue Cathcart, bureau 420, Montréal, Québec, H3B 1K9. Donné ce 13 avril 2005. Liliane Bolduc, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présents donné que, à la suite du décès de Claire Madison Bray, en son vivant domiciliée au 1640, Principale, Saint-Basile-sur-Richelieu, province de Québec, J0J 1W0, survenu le 17 octobre 2004, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale devant Ginette Granger et Madeleine Dufresne, témoins requis aux fins de la signature audit inventaire, le 13 avril 2005, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 606, rue Cathcart, bureau 420, Montréal, Québec, H3B 1K9. Donné ce 13 avril 2005. Christine Madison, liquidatrice

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 9154-1862 QUÉBEC INC. constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et faisant affaires en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au Registraire des entreprises, la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec. St-Léonard, ce 14^{ème} jour d'avril 2005

NOLAN LAUZE, s.n.c.

Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 9154-1862 QUÉBEC INC. constituée en vertu des dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et faisant affaires en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au Registraire des entreprises, la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec. St-Léonard, ce 14^{ème} jour d'avril 2005

NOLAN LAUZE, s.n.c.

Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie BIOS NOR-MAT INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. SIGNED à Montréal, ce 15^{ème} jour d'avril 2005.

Luc Martel, avocat, m.f.sc.

Procureur de la compagnie

FONDATION MARIE-VINCENT
WWW.MARIE-VINCENT.ORG
1 888 561-2633

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Environnement Canada

Montréal

Prévisions météo

ALJOURD'HUI	CE SOIR	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Ensoleillé max 23	Possibilité d'averses min 12	Possibilité d'averses max 14, min 12	Ensoleillé max 8, min -1	Ensoleillé max 10, min 0

La météo en un clin d'œil

Hier	Normales
Max. 23	12.3
Min. 4	1.9
Precip. 0.0 mm	
Phases de la lune	
4/24	5/1
5/2	5/16

Lever du soleil	Coucher du soleil	Indice UV	Indice UV	Indice UV	Indice UV	Indice UV
6:02	19:47	~???	0-2	0-2	0-2	0-2
			Exposition max.	30 min	20 min	<15 min
			Description	Faible	Moyen	Élevé

Canada	Le monde
St-John's	20/6
Halifax	30/12
Ottawa	27/12
Toronto	28/20
Winnipeg	18/11
Edmonton	30/22
Regina	14/8
Vancouver	18/9
Whitehorse	13/5
Yellowknife	23/17

Parlez directement avec un prévisionniste

Météo Conseil

1-900-565-4455

Frais applicables

www.meteo.ec.gc.ca

La météo canadienne sur le Web

• LES ACTUALITÉS •

Filtrer, c'est bien;
parler, c'est mieux

MICHEL DUMAIS

Filtrer ou ne pas filtrer? À la suite des articles publiés hier et samedi dans *Le Devoir*, de nombreux parents s'interrogent sur la nécessité d'installer des logiciels filtres sur leur ordinateur afin de limiter la consultation de sites offensants sur Internet.

Selon Louiselle Roy, directrice du programme français du Réseau Éducation-Médias «les jeunes, particulièrement les plus vieux, savent très bien contourner les logiciels filtres et trafiquer l'historique de navigation afin de déjouer les parents un peu trop inquisiteurs. Toutefois, ils sont aussi très conscients des contenus dérangeants qui se trouvent sur la Toile et, eux aussi, veulent "protéger" leurs plus jeunes frères et sœurs de ces contenus.»

Bref, avant même de considérer l'achat de logiciels filtres, les parents soucieux de contrôler l'accès à Internet de l'ordinateur familial se doivent de consulter certains sites d'information afin de connaître les limites de ces surveillants virtuels.

WebAverti, une référence incontournable dans ce domaine, consacre une section de son site aux différents types d'outils de filtrage. Sans en recommander un parmi la kyrielle de logiciels existants, WebAverti préfère informer les parents des enjeux reliés à l'utilisation des outils filtres.

Seule exception à cette règle, les concepteurs de ce site recommandent AmiWeb, un navigateur développé au Québec et spécialement conçu pour les jeunes enfants de 4 à 11 ans environ. Une fois installé, AmiWeb prend le relais des navigateurs classiques tel Internet Explorer et Mozilla/Firefox et propose à l'enfant de vivre une expérience Internet sécuritaire dans un cadre où le choix des sites accessibles a été pré-qualifié au préalable par l'éditeur du produit. AmiWeb est doté d'un système de sécurité à niveaux multiples obligeant les jeunes à surfer dans cet environnement contrôlé tout en permettant aux parents d'outrepasser les droits d'accès par défaut afin d'accéder au bureau de l'ordinateur.

Les parents de pré-adolescents et d'adolescents quant à eux ne manqueront pas de consulter les sites Action Innocence (en français) et GetNetWise (en anglais). Contrairement à WebAverti, ces deux sites Internet valident les différentes solutions disponibles et établissent une classification basée sur de nombreux critères.

Par exemple, Action Innocence teste les logiciels filtres sur 350 sites interdits, dont 50 sites faux-positifs, afin de tester leur taux de surblocage. Des critères secondaires qui apportent une plus-value au contrôle parental complètent ces différentes étapes et donnent une note finale sur une échelle de 6.

Les résultats finaux peuvent être catastrophiques pour des logiciels au nom pourtant bien établis. Par exemple, un outil, tel le très connu Norton Internet Security 2005, se voit affublé d'une note 2 étoiles sur 6, tandis qu'un autre moins connu comme CyberPatrol récolte 5 étoiles sur 6.

Si la langue anglaise n'est pas une barrière, nous recommandons fortement aux lecteurs la consultation du site anglophone GetNetWise qui prend le relais là où Action Innocence s'arrête. En effet, GetNetWise propose moutils logiciels destinés à protéger l'ordinateur familial: outils visant à contrer la prolifération de logiciels espions (spyware), outils de surveillance de salles de clavardage, de messagerie électronique, etc.

Toutefois, et Louiselle Roy du Réseau Éducation-Médias insiste sur le sujet, «un logiciel filtre ne remplacera jamais une saine conversation empreinte d'ouverture entre les ados et leurs parents. Ceux-ci doivent être conscients que leurs enfants peuvent facilement passer outre à ces pièges logiciels. À terme, ces discussions seront beaucoup plus efficaces qu'un simple barrage cybernétique.»

WebAverti
<http://www.webaverti.ca>

AmiWeb
<http://www.midmultimedia.com>

Action Innocence
<http://www.aig-filtra.org>

GetNetWise
<http://www.getnetwise.org/>

EN BREF

Le Cirque
se jette à l'eau

Le Cirque du Soleil sera la vedette du spectacle d'ouverture des XI^e Championnats du monde de sports aquatiques qui se tiendront à Montréal cet été. L'entreprise montréalaise, commanditaire de l'événement, a accepté de créer pour l'occasion un spectacle original qui sera présenté lors de la cérémonie d'ouverture le 16 juillet prochain, a annoncé hier le maire Gerald Tremblay, coprésident du comité organisateur de Montréal 2005. Les billets pour ce spectacle sont en vente depuis hier au coût de 150 \$ et de 175 \$. Les championnats aquatiques Montréal 2005, qui se dérouleront du 16 au 31 juillet sur cinq sites de compétition des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, réuniront 2000 athlètes en provenance de 160 pays. — *Le Devoir*

Ambassadeur
recherché

Ottawa — Le président George W. Bush n'avait toujours pas nommé le nouvel ambassadeur au Canada, hier soir, après une visite dans l'État de la Caroline du Sud. La rumeur courait que M. Bush voulait profiter de l'occasion pour nommer David Wilkins ambassadeur. Président de la législature de la Caroline du Sud, M. Wilkins est aussi très actif dans le financement du Parti républicain. M. Wilkins a été muet jusqu'ici sur son avenir mais des médias locaux soutiennent que l'avocat de 58 ans figure au premier rang sur la liste du président pour succéder à Paul Cellucci. — *PC*

La Cour suprême semble
favorable aux échangistes

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — La pratique de l'échangisme dans des lieux semi-publics ne porte pas préjudice à la société, ont plaidé hier des avocats devant les juges de la Cour suprême du Canada, qui se sont montrés sympathiques à la cause.

Le plus haut tribunal du pays se penchait sur deux jugements contradictoires de la Cour d'appel du Québec, rendus le 7 juillet 2004, concernant des relations sexuelles en groupe dans des bars montréalais.

Dans la première affaire, la Cour d'appel a maintenu la culpabilité de Jean-Paul Labaye, ancien propriétaire du bar L'Orage, où des personnes ayant déboursé 200 \$ pour devenir membres pouvaient s'adonner à des relations sexuelles complètes au troisième étage de l'établissement, dans une salle verrouillée.

Dans le deuxième cas, la même Cour a acquitté James Kouri, propriétaire du bar Cœur à corps, où des «couples libérés» pouvaient avoir des activités sexuelles sur une piste de danse entourée d'un rideau noir translucide.

La difficulté de la question réside dans le manque de clarté du Code criminel. Les articles portant sur l'indécence datent du XIX^e siècle et ne définissent même pas l'infraction comme telle. La jurisprudence a toutefois établi que l'indécence d'un geste dépendait de la tolérance de la société canadienne quant au contexte dans lequel il se produisait.

L'un des avocats de la poursuite, Normand Labelle, a estimé devant la Cour suprême que la pratique de l'échangisme dans des bars avait pour conséquence de «banaliser la sexualité».

«Les personnes qui sont membres à cet endroit-là sont un peu traitées comme des objets de consommation les uns par rapport aux autres», a-t-il soutenu.

«On se rapproche beaucoup d'un jugement moral?» lui a demandé la juge Marie Deschamps, ce qu'a nié M^e Labelle.

Mais peu de temps après, la juge en chef Beverley McLachlin s'est elle aussi montrée sceptique envers les arguments de la Couronne.

«Ce n'est pas l'orgie en elle-même [qu'il faut considérer], a-t-elle rappelé. [L'important], c'est qu'on ne veut pas exposer le public aux actes comme ça, aux orgies. C'est pour ça qu'on [...] fait une distinction entre un endroit privé et un endroit public pour s'assurer qu'aucun préjudice n'existe [pour la société]. Mais, en l'espèce, le public n'était pas exposé à ces actes, alors on peut argumenter que le préjudice n'existe pas dans le cas qui nous occupe.»

Public ou privé?

Le Code criminel définit comme étant public «tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite», mais les avocats des bars ont plaidé que les salles où se déroulent les actes sexuels étaient fermées.

L'autre procureur de la poursuite, Germain Tremblay, s'est formalisé de la simplicité de la question posée à ceux qui voulaient entrer au Cœur à corps: «Êtes-vous un couple libéré?»

«Ça ne veut rien dire», a dit M^e Tremblay.

«Dans le contexte, la question ne peut pas vouloir dire "est-ce que vous êtes ouvert sur la littérature?"» a répliqué la juge Deschamps, du tac au tac.

L'un des avocats du Cœur à corps, Christian Desrosiers, a invité

les magistrats à songer aux effets d'une criminalisation de l'échangisme dans des lieux semi-publics.

«Il faut s'interroger sur l'intérêt de la société lorsqu'on parle de préjudice, évaluer l'alternative si on ne permet pas à des échangistes de se rencontrer dans des lieux qui sont réservés à leurs activités», a-t-il avancé.

«L'amour en groupe» est un mode de vie qu'il faut respecter, a renchérit l'avocat de M. Labaye, Robert La Haye.

Selon Christian Desrosiers, il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'opinion de la population sur l'échangisme.

«Même si la majorité des Canadiens sont en désaccord avec les valeurs prônées par les échangistes, ou sont même dégoûtés par ces activités-là, il faut se poser la question "est-ce que la société canadienne serait affaiblie ou mise en danger si on tolérât ce genre de comportement-là?" C'est ça, la question.»

M^e Tremblay, de la Couronne, n'était pas d'accord. «C'est très facile de dire: "Les tribunaux ne devraient pas se mêler de ça, la Cour et la police ne devraient pas se mêler de ça parce que c'est du domaine de la morale propre à chacun. [...] Au nom d'une certaine liberté sexuelle, on devrait le moins possible s'introduire dans ce domaine-là." [...] Mais qu'on soit adepte de l'échangisme ou non, il y a certaines règles à suivre pour le bon fonctionnement de la société.»

La poursuite a aussi prétendu que les clubs en cause menaçaient l'ordre public parce qu'on n'y préconiserait pas suffisamment l'usage du condom, ce qui pourrait conduire à une augmentation de la prévalence des maladies transmises sexuellement.

Presse canadienne

CORNWALL

Un juge enquêtera sur un présumé
réseau de prédateurs sexuels

GILLIAN LIVINGSTON

Toronto — Le gouvernement ontarien a désigné hier un juge qui mènera une enquête publique indépendante sur les allégations voulant que des enfants aient été agressés sexuellement pendant des années par des notables de Cornwall, en Ontario, qui auraient comploté et camouflé l'affaire.

«L'enquête permettra de tirer un trait sur cette question qui a constitué un véritable boulet pour notre communauté depuis plusieurs années», a commenté le maire de Cornwall, Phil Poirier. L'enquête, qui devrait débiter cet automne, «rendra justice aux victimes, et donnera à ceux qui ont été injustement accusés l'occasion de se défendre», a ajouté M. Poirier.

La ville a longtemps été associée à de sombres allégations d'agressions sexuelles d'enfants aux mains de notables, professionnels et membres du clergé de l'endroit, qui auraient tourmenté les enfants de la ville, de manière organisée, pendant des décennies.

Cependant, malgré une enquête de la police provinciale à l'issue de laquelle 114 accusations ont été portées contre 15 hommes, dont des médecins, des avocats et des prêtres catholiques, seulement une personne a été reconnue coupable.

La dernière cause a été rejetée en octobre, un juge ayant décrété qu'une trop longue période de temps s'était écoulée avant la tenue du procès.

Hier, le procureur général Michael Bryant a nommé le juge Normand Glaude, de la Cour de l'Ontario. Il aura pour mandat d'examiner de quelle façon la police, les tribunaux et les autres institutions ont réagi aux allégations, qui remontent aux années 1950. «Le gouvernement ontarien croit que la population de Cornwall a droit à une enquête complète et indépendante», a déclaré M. Bryant.

La ville même de Cornwall a été profondément marquée par les allégations, soutient Paul Scott, porte-parole d'un groupe de pression local qui réclamait la tenue d'une telle enquête. Le groupe de citoyens veut «restaurer» la réputation de Cornwall, a-t-il expliqué.

Le juge Glaude est entièrement indépendant du gouvernement. Il a le pouvoir de convoquer des témoins. L'enquête publique ne vise qu'à établir les faits, et ne peut attribuer de responsabilité légale à aucune des parties. Elle pourra faire des recommandations pour éviter la répétition de semblables problèmes à l'avenir.

Presse canadienne

Soins à domicile:
Solidarité Santé
n'est pas rassurée

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

À trois jours du premier budget du ministre des Finances, Michel Audet, l'état-major de la Coalition Solidarité Santé est ressorti plus inquiet que jamais hier de sa rencontre avec l'attachée politique de Jean Charest. Aucune promesse n'a pu être arrachée au bureau du premier ministre qui, il y a deux ans, promettait pourtant de faire des soins à domicile une des priorités du gouvernement.

Au sortir de cette rencontre, l'une des membres de la coalition n'a pas caché sa déception de voir le dossier encore une fois reporté. «Le ministre Philippe Couillard et le Parti libéral du Québec (PLQ) font preuve d'une compassion tout à fait théorique; ce que l'on veut, c'est une compassion pratique», a commenté Marie Pelchat, qui œuvre à la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

À l'arrivée au pouvoir du PLQ, Québec occupait le dernier rang parmi les provinces en matière de dépenses par habitant en soins à domicile, accusant un écart de 18 \$ par rapport à la moyenne canadienne. Deux ans plus tard, la province est toujours bonne dernière avec seulement 94 \$ par an par personne, à la différence près que l'écart a depuis triplé pour atteindre les 51 \$.

Un minimum

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le Québec devrait hausser ses dépenses de 386 millions, ne serait-ce que pour atteindre le niveau canadien. Cette hausse saurait satisfaire la coalition, même si le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) admet lui-même qu'il en coûterait davantage pour mettre sur les rails une vraie politique de soins à domicile, soit 611 millions.

En dépit de tout cela, les goussets de l'État sont restés résolument fermés depuis deux ans. «Le Parti libéral a investi 117 millions dans les services à domicile et dans l'hébergement en CHSLD; de ce nombre, seuls 50 millions sur deux ans ont été réservés aux soins à domicile», a rappelé hier Gabrielle Pelletier, porte-parole de la Coalition, qui regroupe aujourd'hui 46 organisations nationales et régionales.

Résultat: non seulement le gouvernement ne répond pas à tous les besoins, mais ceux qui prennent le relais, les proches aidants, sont épuisés et n'ont d'autres solutions que de se tourner vers le privé, une tendance qui inquiète la coalition au plus haut point.

Danièle Rohrbach en sait quelque chose. Depuis huit ans, c'est elle qui prend soin de sa mère qui souffre de la maladie de Parkinson. «Quand ma mère était en centre d'accueil, il lui en coûtait 1000 \$ par mois, et l'État s'occupait du reste. Maintenant, elle reçoit une subvention de 1000 \$, et c'est moi qui assume le reste.»

Selon elle, le privé n'est pas la solution. Ses nombreuses expériences l'ont au contraire convaincue que seul le public peut assumer de telles responsabilités. «Ces gens-là manquent de formation, et le personnel est trop changeant. Il faudrait littéralement réinventer le milieu. Ils ont le papier, mais ce papier n'a pas de valeur», juge Mme Rohrbach. Un avis que partagent les membres de la coalition.

Le Devoir

EN BREF

James Gabriel débouté

La Cour supérieure du district de Saint-Jérôme a rejeté hier la demande d'injonction formulée par le Conseil de bande de Kanasatake, dirigé par le grand chef James Gabriel, visant à démanteler la «Watch Team» qui patrouille dans le secteur. Un reportage de l'émission *Enjeux* de Radio-Canada montrait récemment des policiers de la SQ rebrousant chemin devant les patrouilles de ce comité de vigilance qui sillonnent le territoire. Le Conseil de bande prétendait que la présence de la «Watch Team» nuisait à la sécurité sur le territoire en limitant le travail de la SQ et de la police Mohawk, compliquant ainsi la tenue d'une élection. — *Le Devoir*



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Étude sur les biens immobiliers

Appel de commentaires sur l'ébauche
de la demande de propositions

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a la responsabilité de fournir des locaux aux ministères et aux organismes fédéraux pour leur permettre d'offrir leurs services à la population canadienne. Il souhaite obtenir des conseils et des recommandations détaillés sur différents scénarios concernant le portefeuille d'immeubles à bureaux et à utilisation commune qui lui appartient.

Le Ministère souhaite obtenir des commentaires sur l'ébauche de sa demande de propositions, qui est disponible sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, à l'adresse <http://www.merx.com>.
Date limite pour soumettre ses commentaires : le 19 mai 2005.

Suivant la réception de commentaires pendant 30 jours, le Ministère publiera une demande de propositions officielle, puis mènera un processus d'appel d'offres de manière équitable, ouverte et transparente, pour s'assurer de confier l'étude aux meilleurs experts.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.merx.com>

Le numéro de référence de la demande de propositions est le EP310-050026/A.

Canada



Jour de la Terre 2005 - 35 ans

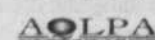
Le 22 avril et tous les jours
www.jourdelaterre.org

L'environnement, c'est la responsabilité de tous. L'AQLPA l'a compris depuis longtemps et, comme 500 millions de personnes à travers la planète, pose un geste pour le Jour de la Terre en vous invitant à des cliniques d'inspection des gaz d'échappement de vos véhicules et de mise à la ferraille volontaire en échange de titres de transport collectif!

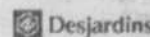
À Montréal : Vendredi le 22 avril, de 9h à 17h30
Au Centre de vérification CAA-Québec
550, boul. des Sources, Dorval • Tél : 514-636-1309

À Québec : Vendredi le 22 avril, de 9h à 17h30
Au Centre de vérification CAA-Québec
980, St-Jean-Baptiste, Québec • Tél : 418-872-6666

Et vous, qu'allez-vous faire ?



PARTENAIRES MAJEURS



É D I T O R I A L

Rhabillons-nous!

La vérité sort de la bouche des enfants, et elle est crue. Que croyait-on? Que dans une société qui, voyeuse et exhibitionniste, consomme la chair fraîche du matin au soir, les enfants seraient épargnés? Ce n'est pas la sexualité des jeunes qui pose problème, c'est la nôtre. Celle de nos fantasmes, qu'on leur impose au premier degré.

Le dossier du *Devoir* sur ces «Ados au pays de la porno» a troublé: beaucoup de gens en ont été surpris, choqués, incrédules. Est-ce vrai? Exagéré? Répandu? Et si différent des temps passés? Après tout, les (très) jeunes délinquants n'ont pas attendu le XXI^e siècle pour se manifester. Mais les délinquants d'autrefois ne banalisaient rien du tout: ni la bouteille, ni le docteur, ni le pelotage dans les coins sombres, ni les relations sexuelles précoces. Ils avaient conscience de franchir des limites, de passer des étapes, de s'initier, avec maladresse ou vantardise, à cette part d'univers adulte dont on ne parlait pas.

Quand les adultes ont enfin ouvert la bouche — ce qui valait mieux que l'hypocrisie —, il s'est toutefois passé un phénomène dont on n'a pas pris la pleine mesure: le sexe n'était pas qu'un aspect de la vie, il l'avait avalée tout entière. Il est devenu un sujet de conversation, un mode de vie, une référence, une obsession. Dans nos sociétés occidentales, nous sommes titillés des dizaines de fois par jour, à la manière de ces singes bonobos qui, quotidiennement, passent à l'acte à répétition.

On dit des bonobos qu'ils utilisent le sexe comme régulateur social, apaisant ainsi les tensions du groupe. À nos sociétés débordées, à la course, en *burn-out* — qui ont, oui, besoin elles aussi de caresses — il reste peu d'énergie pour sombrer dans une sexualité débridée. On peut sublimer par contre: par l'imagination, le récit, l'image.

Seulement voilà: à l'ère de la massification des comportements et de la consommation exacerbée, ces pratiques ne pouvaient demeurer individuelles. Le sexe est devenu industrie: c'est un drame que les bonobos ne connaissent pas, mais qui frappe de plein fouet nos rejetons.

La sexualité, cette pulsion de vie, devrait être basée sur l'échange, le plaisir et l'affection — qui, sans être l'amour, témoigne d'un certain bien-être avec l'autre. Les adultes — du moins on le souhaite — font ces nuances. Pas les jeunes, qui sont assommés par les fantasmes à la chaîne que nous leur renvoyons.

Ce qui frappe dans notre dossier, c'est qu'il n'est jamais question de bonheur, mais de performance, de domination, de pressions sociales, d'infections... et de quête d'amour (on y revient toujours, chez les filles surtout). Ajoutons-y le silence de tous ces jeunes que ces pratiques rebutent ou gênent, et qui n'osent pas le dire parce que la pudeur et l'intimité sont les tabous de notre époque.

La seule armure des ados, «pratiquants» ou non, face à une telle déferlante, c'est de banaliser. Déjà, élevés sans inhibition, ils n'ont pas d'a priori devant l'objectivation du corps, qui se manifeste par l'habillement, le piercing, le tatouage. Le sexe en est la continuité. Il est donc réduit à une mécanique, sans sentiments, ni séduction, ni sensualité. En fait, sans rapport à l'autre pour les garçons, sans rapport à soi pour les filles — les grandes perdantes de cette sexualité qui fait un triomphe à la fellation.

On cherchera des façons de freiner cette pornographie qui s'inscrit au quotidien: réglementer Internet; parler de valeurs à l'école plutôt que de la seule nomenclature des maladies et des positions à risque; brasser les parents et les médias...

Mais il faudrait d'abord réapprendre à être des humains: qui savent dire non, se choquer et laisser monter le désir. En son temps, en son lieu, et avec qui nous convient vraiment.

jboileau@ledevoir.ca

Le point mort

Le dialogue entre la Chine et le Japon est au point mort. Jamais depuis 1972, date à laquelle ces deux nations avaient rétabli des liens diplomatiques, les relations n'ont été aussi tendues qu'actuellement. À preuve, la rencontre du ministre japonais des Affaires étrangères avec son homologue chinois, à Pékin, s'est déroulée sur le mode acerbe et non apaisant. Chacun accusait l'autre d'être responsable de la montée en force d'un sentiment anti-japonais de plus en plus inquiétant.

À Pékin, il semble que les autorités soient plus enclines que jamais à vouloir récolter les dividendes politiques de leur puissance économique. Pour ce faire, le gouvernement chinois a instrumentalisé le ressentiment qu'éprouve la population à l'endroit du Japon en permettant à celle-ci de manifester, dans un pays réputé pour interdire aux individus le droit juste de manifester. Le prétexte choisi? La réédition d'un livre d'histoire qui fait effectivement l'impasse sur les horreurs commises par l'armée japonaise dans les années 30 et 40.

Entre deux marches de protestation, les responsables chinois se sont empressés de marteler qu'ils feraient barrage à la candidature du Japon au Conseil de sécurité. Ils tiennent d'autant plus à contrer Tokyo sur ce front que, il y a peu, le premier ministre nippon a exprimé son souhait de renforcer le partenariat stratégique avec les États-Unis. Et ce, dans le but notamment de réduire à une peau de chagrin l'ambition que la Chine cultive de faire de Taïwan une autre province du pays.

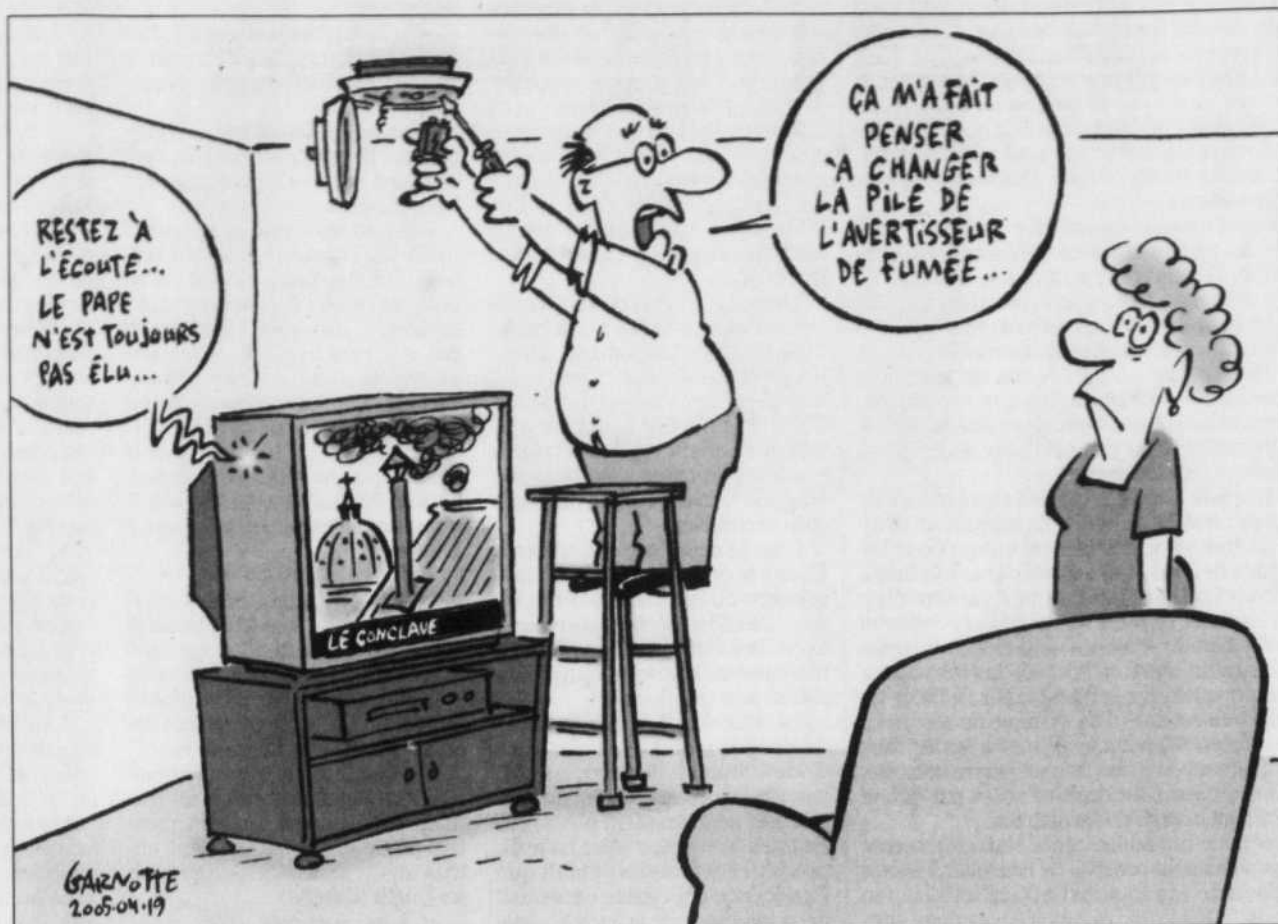
Histoire de ne pas être en reste, Tokyo a répondu en donnant, la semaine dernière, le coup d'envoi à l'exploitation des champs gaziers des îles Diaoyu. Il se trouve que cet archipel est au cœur d'un important contentieux. Plus exactement, les Chinois réclament que le Japon leur rende l'archipel en question qu'il occupe depuis la fin du XIX^e siècle. Au passage, on notera que les réserves de gaz dépassent les... 200 milliards de mètres cubes.

Simultanément, on assiste à une montée en puissance du camp de la défense militaire du Japon. On se souviendra qu'une première commission avait suggéré l'an dernier un amendement de la constitution du pays et une augmentation très importante du budget de la défense. La constitution? Il est souhaité que l'on remplace la règle dite d'autodéfense par celle de défense. Après la publication d'un livre blanc sur le sujet, livre qui propose ces modifications, une commission formée de parlementaires planche sur le sujet.

Lorsque les travaux des membres de la commission furent publiés l'an dernier, un débat s'était engagé qui mettait en lumière la réticence des Japonais à modifier leur constitution. À la faveur des manifestations anti-japonaises, on estime que cette réticence s'est passablement émue. Il serait donc moins difficile de convaincre la population. Entre les deux pays, un fossé se creuse à pas de géant.



Josée Boileau



Ados et sexualité

Bonjour. Après avoir lu l'article d'aujourd'hui concernant les ados et la sexualité, je me suis senti suffisamment mal à l'aise pour consulter les programmes du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) afin de tenter de mieux comprendre la situation.

J'ai abouti à la version électronique de la brochure intitulée: L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation pour être non plus mal à l'aise, mais horrifié de ce que j'y ai trouvé.

En effet, avec un zèle messianique où tous les coups sont permis (à commencer par la mise à l'index de ceux qui ne seraient pas d'accord, selon le bon vieux principe de «ce-lui qui n'est pas pour moi est contre moi»), on ne peut que constater qu'il y a là l'action de pompiers incendiaires, qui pour guérir nos enfants du sexe et de la sexualité les en abreuve ad nauseam du préscolaire au collégial et demandent ensuite sur toutes les tribunes de faire encore plus d'éducation sexuelle, sans pour autant rougir du possible conflit d'intérêts.

Véritables obsédés sexuels, les auteurs encouragent par exemple les enseignants du primaire à mettre le sexe à toutes les sauces et dans toutes les matières du français (faire une recherche sur la transmission des maladies sexuelles) jusqu'aux arts plastiques (dessiner le ventre de ta maman et/ou les différences entre garçons et filles) en passant par les cours de religion avec un couplet pour les catholiques et un autre pour les protestants. Notons aussi pour couronner le tout que la brochure est illustrée de nombreuses images de jeunes en train de se caresser dans des poses plus ou moins lascives.

Mettre autant de zèle pour l'apprentissage du français ou des maths ferait des petits Québécois des premiers de classe dans ces deux matières. Mais on préfère visiblement,

par Raspoutines interposés, s'éclater dans le sexe dès cinq ans!

Le drame actuel de l'éducation se trouve donc bien au sein du MEQ qui, en approuvant ce torchon en tant que programme des réformes, cède à n'importe quelle mode aussi farfelue soit-elle, au détriment de l'équilibre moral des enfants.

Serait-il possible d'éliminer une bonne fois pour toutes tous ces zélés du sexe qui sont un véritable poison de la société?

Merci.

Jean G. Lengellé
Embrun, Ontario, 18 avril 2005

Et si la gauche s'unissait?

Après l'union de la droite, l'union de la gauche? Impossible? Révons quand même.

Imaginons une entente tactique entre le Bloc et le NPD. Le NPD s'engage à ne pas présenter de candidats au Québec. En retour, le Bloc s'engage à former une alliance parlementaire avec le NPD. Il ne ferait pas parti du gouvernement néo-démocrate, mais serait consulté sur toutes les décisions importantes et aurait le droit de veto sur toutes les lois présentées en Chambre. Impossible?

Voyons voir. Les sondages nous annoncent un baïlage du Bloc au Québec. Le dernier sondage donne 51 % au Bloc et 12 % au NPD (le NPD a eu 4,6 % des voix au Québec l'an passé). Ajoutez les verts qui ont eu 3,6 % en 2004 — et qui accepteraient de se rallier au Bloc — et vous avez plus de 70 députés bloquistes élus.

Le dernier sondage donne 24 % au NPD, un gros score par rapport au 15 % obtenu l'an dernier, qui avait procuré 19 députés au parti. Si la tendance se maintient, et si surtout la possibilité de prendre le pouvoir engendrée par une union tactique avec le Bloc existait, le NPD pourrait faire élire de 60 à 70 députés, assez pour former un gouvernement mi-

noritaire avec le soutien du Bloc. Impossible? Jacques Noël
Québec, 15 avril 2005

Conditions gagnantes

Le Québec est à deux ans d'un tournant décisif. Les libéraux fédéraux et provinciaux sont en train d'ouvrir le chemin à la souveraineté du Québec. Ils font l'ultime démonstration que ce système ne fonctionne pas pour les Québécois, qu'il est un anachronisme qui a fait son temps. Jean Charest a réussi là où le Parti québécois échouait: il est parvenu par ses politiques à mobiliser et à politiser une bonne partie de la jeunesse. L'arrivée d'un premier ministre fédéraliste à Québec n'a pas permis de faire disparaître le déséquilibre fiscal, au contraire, le gouvernement fédéral en nie même l'existence. Le terrain est plus propice que jamais.

Mais cette fois-ci, le Parti québécois ne doit pas tomber dans la trappe que représente la gestion quotidienne d'une province étouffée par le déséquilibre fiscal. On a vu que même un homme politique charismatique comme Lucien Bouchard a perdu rapidement de la popularité à ce jeu où l'on ne peut que perdre.

Il faut donc tenir un référendum rapidement, dès les premières semaines qui suivront la prise du pouvoir. Il faut confronter les québécois à la réalité: s'ils veulent être conséquents dans leur mécontentement, ils doivent donner les pleins pouvoirs d'agir au gouvernement québécois, le seul qu'ils contrôlent vraiment. Sinon, le Parti québécois devrait refuser de gouverner cet État impuissant et retourner dans l'opposition tant que la population ne lui confiera pas ces pleins pouvoirs. On ne peut dénoncer un système politique stérile et réducteur et s'épuiser à essayer de le faire fonctionner.

Denis Héту
Montréal, 16 avril 2005

LIBRE OPINION

Bannir le tabac a un impact important

JEAN LEFEBVRE

Vice-président, Affaires gouvernementales
Conseil des chaînes de restaurants du Québec

D'abord et avant tout, je suis d'accord avec M. Louis Gauvin, à la suite de son texte publié dans *Le Devoir* du mardi 12 avril 2005 («Le tabac dans les restaurants, une affaire de santé d'abord»), à savoir que les gens au Québec et l'industrie de l'hospitalité seraient en bien meilleure position et en santé si personne ne fumait. Mais la réalité est autre, et encore 25 % des Québécois fument. Notre industrie est prise en otage dans ce débat entre la volonté de combattre le tabagisme et les besoins de nos clients.

M. Gauvin souligne qu'il n'y aura pas d'impact économique sur les restaurants et les bars si on bannit le tabac. Son argument défie la raison et repose sur des prémisses peu scientifiques. La source même qu'il cite dans son argumentaire, l'Ontario Tobacco Research Unit (OTRU), a utilisé la même méthode douteuse employée dans d'autres études pour illustrer qu'il n'y aurait pas d'impact économique. L'impact qu'il dit négligeable est noyé dans un ensemble de données qui reflète peu la réalité des établissements étudiés et fausse les résultats.

Les données utilisées dans cette étude de 2004 ont été reprises par l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires du Canada (CRFA) et, contrairement à l'étude de l'ORTU, la CRFA a séparé les ventes dans les bars, tavernes et autres établissements licenciés de l'ensemble des établissements détenant un permis d'alcool.

Il est important de différencier les établissements dont la majorité des revenus sont générés par la vente d'alcool comme les pubs et tavernes, de ceux dont l'alcool n'est qu'un complément à leur volet nourriture comme dans les restaurants. Ce sont les premiers qui seraient les plus touchés si on interdisait le tabac.

Baisse des ventes

En se basant sur l'étude revue et corrigée par la CRFA pour la ville d'Ottawa, on a constaté une baisse de leurs ventes de 5,8 %. Lorsque la croissance de l'économie de cette ville a été prise en compte, les ventes dans les bars, tavernes et établissements licenciés ont été de 10 % plus basses qu'elles auraient été si le tabac n'avait pas été interdit.

Au Québec, nous avons aussi une catégorie d'établissements appelés resto-bars dont les ventes d'alcool constituent une bonne

partie des revenus et la nourriture un complément. Ces formats d'établissements subiraient aussi un impact important.

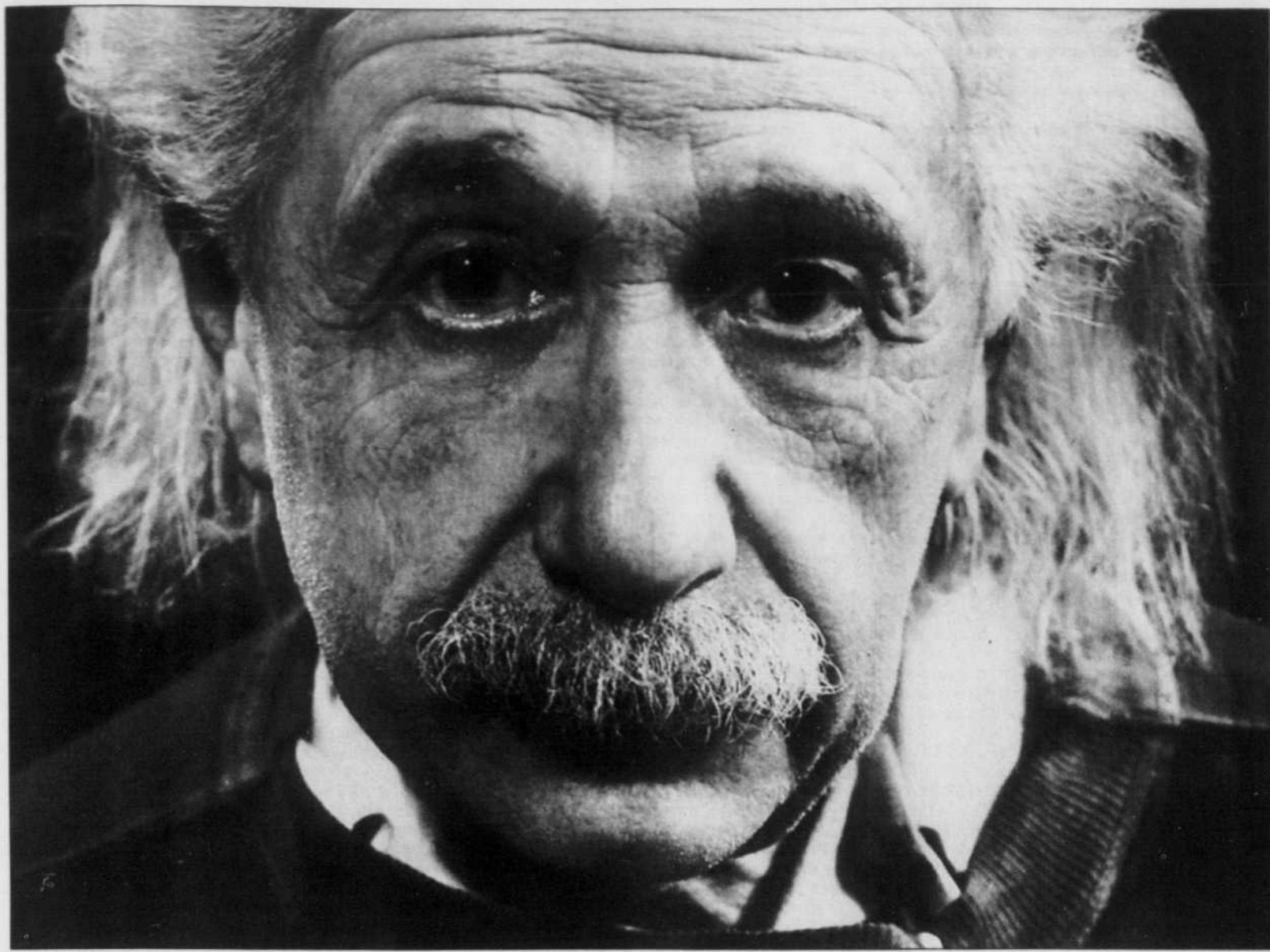
Une solution

La bonne nouvelle est qu'il existe une solution, utilisée avec succès ailleurs au Canada: des Salons désignés fumeurs (SDF). Ces salons éloignent la fumée des non-fumeurs et sont érigés avec des normes de construction et de protection de la fumée secondaire pour les employés. Ils offrent ainsi une solution de rechange aux établissements qui ont une clientèle de fumeurs et qui risquent de subir l'impact d'une décision unilatérale.

Nous pouvons tous rêver au jour où tous les Québécois cesseraient de fumer. Alors l'impact économique de bannir le tabac dans l'ensemble dans notre industrie sera pratiquement nul. Mais, en attendant, l'industrie a besoin d'une solution de transition.

Nos gens comprennent la volonté du gouvernement de combattre le tabagisme. Mais ce sont des gens en affaires. Et personne ne pourra, sachant qu'une bonne partie de leur clientèle fume, les convaincre de mettre une croix sur 1,2 million de personnes. La solution pour toutes les parties: les Salons désignés fumeurs.

IDÉES



Portrait d'Albert Einstein par Philippe Halsman en 1947.

50^e anniversaire du décès d'Einstein

Einstein, Poincaré, Lorentz : à chacun sa relativité

PIERRE LEYRAUD
Professeur de physique, Montréal

Les écrits consacrés à la vie et aux travaux de cette véritable icône de la physique et du XX^e siècle se multiplient à l'occasion de cette commémoration et, malheureusement, il faut constater que trop souvent la légende cotoie l'histoire quand elle ne la remplace pas!

Parmi l'ensemble des textes parus à l'occasion du centenaire de la théorie de la relativité restreinte, ceux plus ou moins directement liés à la controverse sur la paternité de cette théorie présentent un intérêt particulier puisqu'ils remettent à jour un débat aussi ancien que la théorie elle-même et, surtout, ils perpétuent des points de vue partisans où les relations entre les personnes ont plus d'importance que les débats d'idées et où la chronologie remplace l'analyse des textes.

Leurs auteurs n'ont pas hésité à leur donner des titres non équivoques: *Comment le jeune et ambitieux Einstein s'est approprié la relativité restreinte de Poincaré*, de J. Hladik et *La Relativité, Poincaré et Einstein, Planck, Hilbert. Histoire véridique de la théorie de la relativité*, de J. Leveugle et, toujours en 2004, le *Nouvel Observateur* a publié un article intitulé «Einstein plagiaire?».

Ces textes, d'intérêts très inégaux, ont en commun deux caractéristiques: ils interprètent indûment les textes qu'ils mentionnent et leurs conclusions sont sous-tendues par une conception étroite et restrictive de ce qu'est une théorie physique. Tout cela ne fait qu'entretenir un faux débat dommageable pour la compréhension de la théorie de la relativité elle-même.

Conjectures

Cependant, à la décharge des inconditionnels de Poincaré et de ceux qui s'interrogent sur le rôle fondateur d'Einstein, il faut reconnaître que les circonstances particulières entourant la publication de l'article d'Einstein du 30 juin 1905, «Sur l'électrodynamique des corps en mouvement», et la question de la connaissance qu'Einstein avait — ou n'avait pas — des écrits de Poincaré et de Lorentz d'avant 1905 sont propices à de nombreuses conjectures.

En effet, le célèbre manuscrit de 1905 ayant été détruit, la question de la cosignature de ce texte par Mileva Marić, alors compagne d'Einstein et brillante scientifique, reste suspendue à la crédibilité du témoignage indirect du physicien russe Joffe qui a reçu ce texte pour publication dans les *Annalen der Physik*.

D'autre part, le fait que, dans ce manuscrit, il n'y a pas de références aux travaux de Lorentz et de Poincaré, est en effet surprenant compte tenu de l'antériorité indiscutable de ces deux scientifiques sur des questions abordées dans ce manuscrit. Là aussi, on fait des

conjectures. Nous savons qu'Einstein avait lu *La Science et l'Hypothèse* de Poincaré (1902) et des textes de Lorentz de 1895. Nous pensons aussi qu'il avait lu le mémoire de Lorentz, *Phénomènes électromagnétiques dans un système qui se déplace à une vitesse quelconque inférieure à celle de la lumière* (1904).

Mais avait-il eu connaissance de l'article du 5 juin 1905 de Poincaré, «Sur la dynamique de l'électron» avant de rédiger son célèbre mémoire? En 1905, Einstein ne faisait pas partie du milieu universitaire, mais, par son travail au bureau des brevets à Berne, il était amené à lire beaucoup de publications, notamment pour en faire des comptes rendus.

D'un autre côté, même si Poincaré n'était pas homme à se mettre sur le devant de la scène, on se demande encore pourquoi la communication à l'Académie des sciences de Paris du 5 juin 1905, «Sur la dynamique de l'électron», reçue en juillet 1905, n'a finalement été publiée qu'en janvier 1906 dans le *Circolo matematico di Palermo*, revue scientifique de second ordre alors que sa renommée lui autorisait plus de visibilité?

La physique de l'époque

À cela, il n'est pas inutile d'ajouter un portrait sommaire de l'état de la physique de l'époque. En 1905, nous sommes loin de la tranquillité affichée par Lord Kelvin vers 1850 quand il disait que «la physique avait fourni une description cohérente et a priori complète de l'univers». En ce début de siècle, les bases de la physique sont fortement ébranlées, la «catastrophe ultraviolette» et le résultat négatif de l'expérience de Michelson et Morley accompagnent la naissance et le développement de ce qu'on appelle maintenant la révolution quantique et la révolution relativiste.

Révolutions en effet puisque, dans les deux cas, ce sont de nouvelles théories-cadres qui voient le jour, tous les phénomènes physiques devant désormais, du moins en principe, recevoir une explication dans les cadres fixés par ces deux théories. La révolution relativiste remet en cause notre conception de l'espace et du temps alors que la révolution quantique bouleverse la notion même de réalité et d'objet physique.

Si on ajoute à ce questionnement général d'autres interrogations fondamentales sur l'existence des atomes et de la matière, on peut comprendre que les débats scientifiques de l'époque ont eu des répercussions au-delà de la physique et trouvaient de larges échos dans les polémiques philosophico-politiques (Mach, Comte, Duhem et... Lénine!) qui opposaient, entre autres, les «mécanistes» aux «énergétistes-relativistes».

Donner un sens

Pour revenir à notre propos sur la recherche de paternité de la théorie de la relativité, nous pouvons l'illustrer en énonçant le paradoxe suivant: on peut reconnaître le rôle fondateur décisif d'Einstein et être en accord avec l'historien des sciences E.T. Whittaker lorsque, à la suite d'un travail très documenté, il affirme dans son livre *Histoire des théories de l'éther et de l'électricité* (1910, réédité en 1953) que, dans l'article de 1905, Einstein «exposa la théorie de la relativité de Poincaré et de Lorentz avec quelques développements dont on fit grand cas».

Si on considère qu'une théorie physique, c'est d'abord et avant tout son cadre formel, c'est-à-dire les principes utilisés et son formalisme mathématique, alors il est vrai que Lorentz et Poincaré avaient fait l'essentiel avant Einstein. En effet, dans leurs écrits

antérieurs au manuscrit de 1905 d'Einstein, écrits déjà mentionnés précédemment, nous trouvons le rejet de l'espace et du temps absolus de Newton, l'énoncé du principe de relativité, l'invariance de la vitesse de la lumière et les transformations dites de Lorentz qui sont l'ossature mathématique du principe de relativité qui, rappelons-le, est en fait un principe d'invariance des lois de la physique pour une certaine classe d'observateurs.

Mais au cadre formel de toute théorie physique est toujours nécessairement associé un cadre conceptuel qui donne un sens au formalisme de la théorie et qui en constitue ce qu'on appelle l'interprétation. Ce cadre conceptuel, qui fait le lien entre le monde que nous percevons et le monde selon la physique, a une certaine autonomie par rapport au cadre formel et il arrive souvent, et c'est actuellement le cas en physique quantique par exemple, que le même cadre formel ou des cadres formels équivalents soient compatibles avec des cadres conceptuels différents, autrement dit, une même théorie peut recevoir différentes interprétations. Cette situation ne constitue généralement pas un frein au travail des physiciens et physiciennes, celui-ci étant basé sur le cadre formel et l'appareillage mathématique qui l'accompagne.

Dans le cas de la théorie de la relativité en 1905, on a affaire à deux conceptions très différentes voire incompatibles. Alors que Poincaré propose un modèle dynamique (avec un éther déformable) pour expliquer les transformations de Lorentz et qu'il maintient la nécessité de l'éther comme milieu «indétectable» qui pénètre tous les corps, Einstein propose de modifier radicalement la partie centrale de la mécanique en construisant une nouvelle cinématique, «la doctrine de l'espace et du temps» où le concept d'éther devient superflu.

La structure même du texte reflète d'ailleurs cette radicalité puisque, d'emblée, Einstein commence son mémoire en énonçant les deux postulats de la théorie, celui de l'invariance de la vitesse de la lumière et celui du principe de relativité. Toute la difficulté — mais quelle difficulté! — consiste alors à les faire tenir ensemble.

Il y a plusieurs solutions à ce problème inédit, et, alors que Poincaré préfère continuer à parler de contraction des longueurs et n'abandonne pas l'éther, Einstein opte pour une solution radicale et générale: les corps restent rigides, la constance de la vitesse de la lumière n'est pas qu'un fait expérimental, mais devient la constante de structure de l'espace-temps, la simultanéité d'événements à distance est remise en cause, le fameux éther et l'hypothèse des forces moléculaires faites par H. Lorentz disparaissent de la théorie.

Le conventionnalisme de Poincaré l'incita-t-il à conserver une approche dynamique de la relativité? Dans quelle mesure l'influence de Mach, anti-atomiste convaincu et adversaire déclaré de l'espace et du temps absolu de Newton, orienta-t-il Einstein vers une solution axiomatique purement cinématique? C'est un autre débat.

Jusqu'à sa mort en 1912, Poincaré a toujours gardé ses distances par rapport à la théorie d'Einstein et n'a pas modifié ses conceptions. Il me semble donc que si nous adoptons une conception élargie de ce qu'est une théorie physique en associant le cadre formel et son interprétation, nous sommes en droit de parler de la théorie de la relativité d'Einstein et de la théorie de la relativité de Poincaré-Lorentz. Le paradoxe soulevé par la phrase de E.T. Whittaker disparaît donc et, en se gardant de tout relativisme, on peut dire: à chacun sa relativité! [...]

Budget provincial

Favoriser l'habitation communautaire

ÉDITH CYR

Présidente, Association des groupes de ressources techniques du Québec

MARC LAMARCHE

Président, Confédération québécoise des coopératives d'habitation

BENOÎT FORTIN

Président, Réseau québécois des OSBL d'habitation



À l'occasion, les gestes des administrations publiques peuvent donner l'impression que la question du logement est définitivement résolue. Le succès récent de l'intervention du gouvernement du Québec — qui repose en grande partie sur la mobilisation des acteurs communautaires de la société québécoise — ne doit pas faire oublier qu'il s'inscrit dans une tradition bien ancrée qui doit être poursuivie avec rigueur et constance. Le dépôt prochain du budget provincial du gouvernement Charrest est l'occasion de poursuivre sur cette lancée.

Les impacts positifs des investissements gouvernementaux, par l'accélération du programme AccèsLogis et la mise en œuvre du programme de logement abordable ne doivent pas faire oublier que des changements structurels importants sont en cours, conséquence du prétendu rattrapage du marché résidentiel québécois par rapport aux autres marchés nord-américains.

Malgré les efforts des dernières années, l'accès à un logement abordable, décent et de qualité pour toutes les catégories de populations demeure en effet difficile. Si l'effort actuel n'est pas poursuivi, cette situation pourrait facilement devenir permanente. Des solutions durables s'imposent donc plus que jamais. À cet égard, le Québec bénéficie cependant d'atouts importants dont la rentabilité sociale et économique s'est avérée avec brio dans les 40 dernières années.

Une action sociale et économique

Il y a en 2005 plus de 55 000 logements communautaires au Québec. Grâce à l'implication sociale et financière des communautés locales et à un financement partiellement assumé par le gouvernement, cet impressionnant parc de logements est le fruit d'un partenariat, non pas privé-public (pour reprendre une expression à la mode par les temps qui courent), mais communautaire-public, amorcé il y a maintenant plus de 40 ans. Ce parc, d'une grandeur équivalente au parc québécois de HLM, dessert toutes les régions du Québec.

Fondé sur le bénévolat, le secteur communautaire repose sur les groupes de voisinage et sur les communautés locales. Sous la forme d'organismes sans but lucratif ou de coopératives, il répond à une variété impressionnante de besoins: personnes âgées, familles, personnes seules, problématiques particulières.

À la situation conjoncturelle de crise du début de la décennie, le secteur communautaire a répondu haut et fort à l'appel des administrations publiques. Il demande maintenant au gouvernement de poursuivre de manière durable l'effort collectif.

Poursuivre l'effort

Dans la période récente, c'est principalement au secteur communautaire que le gouvernement québécois a confié l'effort de résoudre la pénurie de logements localisés: des 13 000 unités construites dans le cadre des programmes, c'est en effet plus de 80 % de la nouvelle offre de logement social que le milieu communautaire a construit, contribuant ainsi plus que tout autre acteur à résorber la pénurie actuelle.

À côté des secteurs privé et public, celui-ci joue plusieurs rôles essentiels dans le marché du logement: non seulement, il permet de suppléer le marché privé dans la revitalisation sociale et économique des territoires, mais il permet aussi d'offrir un parc de logements de qualité à des prix abordables et répond donc à une grande variété de besoins généralement boudés par le secteur privé.

Le secteur coopératif et sans but lucratif peut permettre d'influencer de manière significative le marché du logement, à condition d'atteindre, à l'instar de plusieurs autres régions, villes ou pays en Occident, une part significative du marché. Le Québec peut se distinguer grâce au rôle joué par les acteurs communautaires dans la production de notre parc social. Et plus encore, il pourrait figurer parmi les meilleurs en inscrivant de manière durable une proportion importante du logement communautaire dans l'ensemble du marché résidentiel.

Le budget qui vient peut permettre d'aller au-delà de la réponse partielle et conjoncturelle et inscrire de manière durable le rôle complémentaire et essentiel du secteur communautaire. Des gestes importants peuvent être rapidement effectués et faire l'objet de propositions dans le prochain budget provincial, dès cette année.

Le gouvernement doit dès maintenant reconduire les programmes actuels de construction de logement social en améliorant les conditions de leur réalisation et en proposant un objectif minimal de production de logements communautaires pour répondre aux besoins. Des efforts nouveaux doivent aussi être consentis pour permettre d'assurer le financement du soutien communautaire offert dans les résidences pour les personnes âgées en perte d'autonomie, les sans-abri, etc.

Le gouvernement doit aussi rapidement conclure les discussions avec le gouvernement fédéral pour obtenir le transfert des responsabilités les sommes qui lui sont dues. Il doit finalement s'engager à l'égard du maintien, de la consolidation et du développement des organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire.

Les succès indéniables de l'habitation communautaire, comme réponse aux besoins d'habitation, comme acteur de revitalisation du territoire, comme générateur d'une économie solidaire et d'un patrimoine immobilier collectif ne sont plus à démontrer. Le prochain budget provincial constitue l'occasion idéale de confirmer ce secteur comme un véritable partenaire porteur d'un avenir meilleur.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Coriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Chloé-Andrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélisande Simon (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Nathalie Zermatis, Olivier Zaida, Yannick Morin (surnuméraires); INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoite administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

